

ÉQUIVALENCES QUÉBEC-ONTARIO

GUIDE DU SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

par

Lucie Cayouette, consultante CESBA

avec la collaboration de

Jean Laframboise, consultant en orientation scolaire

le 22 avril 2013

TABLE DES MATIÈRES

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU QUÉBEC	1
NIVEAUX SCOLAIRES.....	1
DES PARCOURS SCOLAIRES DIVERSIFIÉS.....	1
DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES).....	3
DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP).....	3
SYSTÈMES DE CODES DE COURS DU QUÉBEC.....	4
<i>Secondaire régulier : jeunes, moins de 18 ans</i>	4
<i>Secondaire adulte : 18 ans et plus</i>	5
NOTE DE PASSAGE.....	6
RECONNAISSANCE DES ACQUIS / CRÉDITS DE MATURITÉ.....	6
RELEVÉS DE NOTES COMMENTÉS.....	7
BULLETINS.....	14
<i>Pour obtenir des copies de bulletins et de relevés de notes :</i>	20
<i>Demande de relevés et de diplômes</i>	21
ÉQUIVALENCES DES COURS.....	22
<i>Credit Equivalency Resource Package</i>	23
<i>Équivalences établies par les collèges</i>	25
<i>Référence : La Cité Collégiale, Collège Boréal et Algonquin College</i>	25
<i>CEGEP de l'Outaouais</i>	26
<i>MELSQ</i>	27
INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉDUCATION AUX ADULTES DU QUÉBEC	28
EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (Régime A3).....	28
EXIGENCES POUR L'OBTENTION D'ATTESTATIONS ET DE CERTIFICATS EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES.....	30
<i>Attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) - (5^e secondaire)</i>	31
<i>Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA)</i>	33
<i>Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)</i>	34
<i>Certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES)</i>	35
EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME EN FORMATION PROFESSIONNELLE.....	36
<i>Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)</i>	37
<i>Certificat d'études professionnelles (CEP)</i>	38
DOCUMENTS ÉQUIVALENTS AU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES).....	39
CODES DE COURS.....	41
HISTORIQUE DES RÉGIMES DE SANCTION.....	42
ÉQUIVALENCES INTERNATIONALES DES NIVEAUX SCOLAIRES.....	47
RÉFÉRENCES ET RESSOURCES.....	48
<i>Renseignements généraux</i>	48
<i>Documents :</i>	48

ÉQUIVALENCES QUÉBEC - ONTARIO

L'enseignement secondaire au Québec

Le secondaire offre une formation générale de cinq ans, divisée en deux cycles. Le premier cycle, qui est d'une durée de deux ans, permet aux élèves de consolider la formation reçue au primaire et de commencer à s'orienter sur le plan professionnel. À partir de la troisième secondaire, la formation générale s'enrichit de matières à option, grâce auxquelles les élèves explorent différentes disciplines (sciences, arts, etc.). Au terme des cinq années du secondaire, les élèves obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES) qui leur donne accès aux études collégiales, et non pas directement à l'université.¹

Le deuxième cycle du secondaire offre également des programmes de formation professionnelle qui conduisent à l'exercice d'un métier. Certains de ces programmes commencent dès la troisième secondaire et permettent aux jeunes et aux adultes d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) suivi éventuellement d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Après la troisième secondaire, il est également possible d'entreprendre un programme de formation menant à une attestation de formation professionnelle (AFP) habilitant à exercer un métier semi-spécialisé.²

Niveaux scolaires

- Secondaire 1 = 7^e année (Ontario)
- Secondaire 2 = 8^e année (Ontario)
- Secondaire 3 = 9^e année (Ontario)
- Secondaire 4 = 10^e année (Ontario)
- Secondaire 5 = 11^e année (Ontario)
- CEGEP 1 = 12^e année (Ontario)

ÉDUCATION AU CANADA (PRIMAIRE ET SECONDAIRE)³

		PRIMAIRE						SECONDAIRE						
Québec	P	P	1*	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	
Alberta		P	1*	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Colombie-Britannique			1*	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Manitoba	P	P	1*	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Nouveau-Brunswick		P	1*	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Terre-Neuve		P	1*	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Territoires du Nord-Ouest		P	1*	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Nouvelle-Écosse		P	1*	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Ontario	P	P	1*	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Île-du-Prince-Édouard			1*	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Saskatchewan		P	1*	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Yukon		P	1*	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

* : À l'âge de 6 ans
 P : Préscolaire (maternelle, par exemple)
 Chiffres en gras : Junior High School/Middle School

³ Extrait de *A Statistical Portrait of Elementary and Secondary Education in Canada*, Statistique Canada, Catalogue 81-528-XPB

¹ <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/portrait/education/secondaire/?lang=fr>

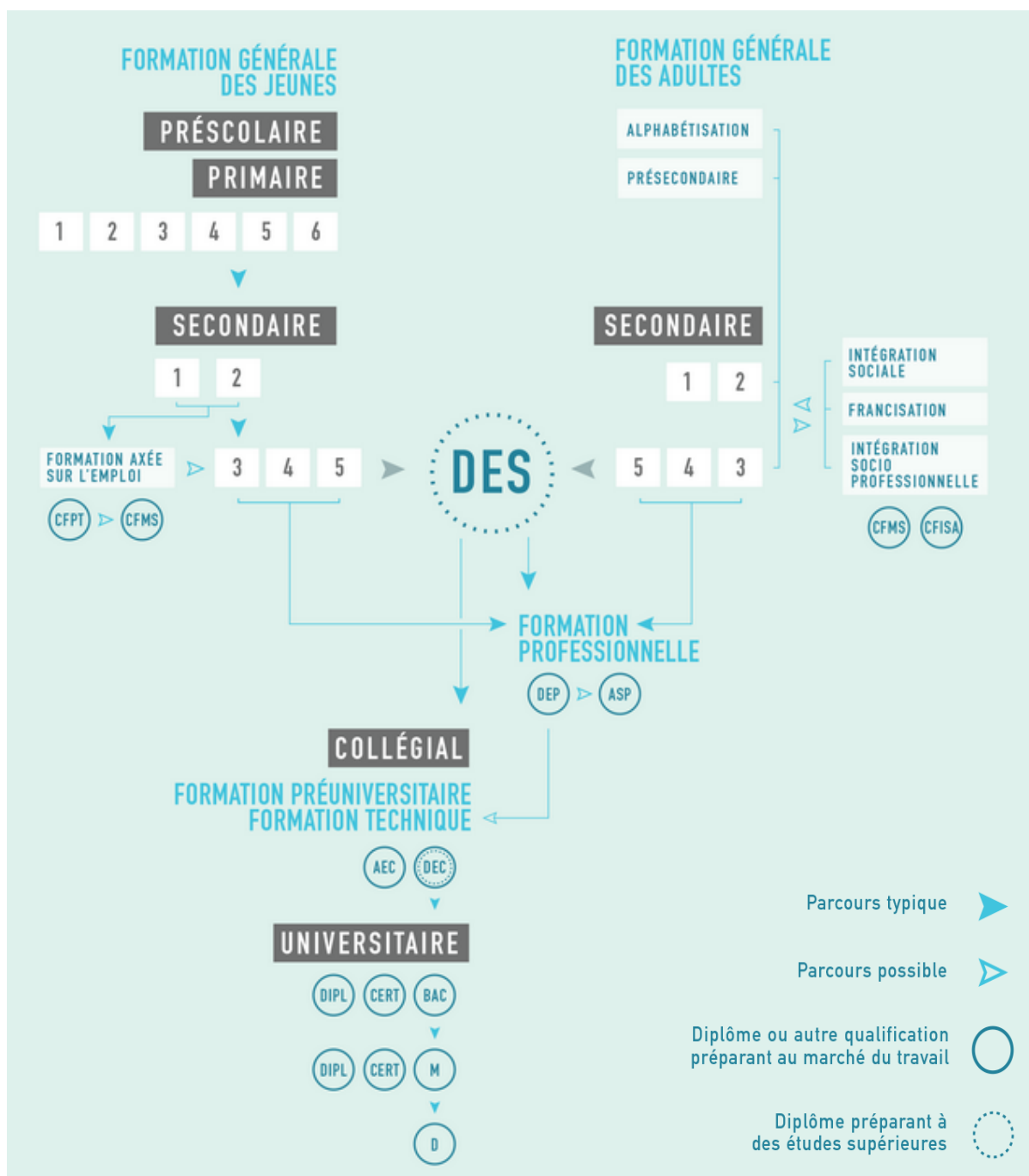
² <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/portrait/education/secondaire/?lang=fr>

³ MELs, SANCTION DES ÉTUDES Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles, page 8.11

Des parcours scolaires diversifiés⁴

Le réseau de l'éducation est formé d'établissements publics et privés, francophones et anglophones. Le système d'éducation comporte quatre ordres d'enseignement : le primaire (y compris l'éducation préscolaire), le secondaire, le collégial et l'enseignement universitaire. L'enseignement est gratuit au primaire, au secondaire et au collégial. À l'université, des droits de scolarité – relativement faibles, dans le contexte nord-américain – sont exigés.

Le système scolaire au Québec



⁴ <http://www.mels.gouv.qc.ca/index.php?id=12>

DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES)

Formation générale, secondaire 1 à 5

Un total de 54 unités de 4^e et 5^e secondaire est requis pour l'obtention du **DES**

Relevé 5

- 1 unité = 20 à 25 heures d'enseignement
- 1 cours = 1, 2, 3, 4 ou 6 unités
- Barème des unités : Français = 6 unités
 - Mathématiques = 6 unités
 - Sciences = 4 unités
 - Anglais = 4 unités
 - Histoire = 4 unités
 - Géographie = 4 unités
 - Autres sujets = 1, 2, 3 ou 4 unités

Relevé 3

1 unité = .25 crédit (Ontario) 2 ou 3 unités = .5 crédit (Ontario) 4 ou 6 unités = 1 crédit (Ontario)

DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP)

Programmes spécialisés pour adultes (PSSP, comptabilité, alimentation, etc.)

- Ces programmes peuvent compter pour des crédits pour le DES
- Ces crédits peuvent être octroyés dans le processus RDA de 11^e et 12^e année, en se basant sur le nombre d'unités représentées par le dernier chiffre du code

SYSTÈMES DE CODES DE COURS DU QUÉBEC

Relevé 1

Secondaire régulier : jeunes, moins de 18 ans

FGJ (Formation générale des jeunes)

Exemple de code à 6 chiffres **128316**

128	3	1	6
3 premiers chiffres	4 ^e chiffre	5 ^e chiffre	6 ^e chiffre
Matière	Année d'études	Niveau de difficulté	Nombre d'unités
Code du cours (le nom du cours est toujours écrit à côté du code sur le relevé de notes)	Niveau Sec 1, 2, 3, 4, 5	1 = général 2 = avancé 3, 4 = enrichi 0 = ouvert	Un cours peut avoir 1, 2, 3, 4, ou 6 unités Si 0, vérifier le nombre d'unités indiquées dans la colonne « UN » du relevé. Sur le relevé de notes, le code principal (128316) qui indique le nombre d'unités est suivi par les autres codes qui le composent Exemple 128316 = 128360 128370 128380
		Depuis 1995, ce chiffre n'a plus de signification particulière	
128316 est un cours de français	128 3 16 est un cours de secondaire 3	<u>Avant 1995</u> : 1283 1 6 est un cours de niveau général <u>Après 1995</u> : le niveau du cours n'est plus indiqué	1283 16 est un cours de 6 unités

Relevé 1

Secondaire adulte : 18 ans et plus
FGA (Formation générale des adultes)

Relevé 1

Avant 1995

Exemple de code à 6 caractères, 3 lettres et 3 chiffres : **GMG – 131**

Relevé 2

GMG	1	3	1
3 premières lettres	1 ^{er} chiffre	2 ^e chiffre	3 ^e chiffre
Matière	Rien	Année d'études	rien
Code du cours (le nom du cours est toujours écrit à côté du code sur le relevé de notes)	Ne veut rien dire	Le 2 ^e chiffre indique l'année d'études. Secondaire 1, 2, 3, 4, 5	Ne veut rien dire : se référer au barème des unités d'après la matière ou vérifier le nombre d'unités indiquées dans la colonne « UN » du relevé.
GMG – 131 est un cours de mathématiques		GMG – 131 est un cours de secondaire 3	GMG – 131 est un cours de mathématiques de 6 unités (se référer au barème des unités)

Depuis 1995

Exemple de code à 8 caractères, 3 lettres et 5 chiffres : **FRA – 3034-3**

Relevé 1

FRA	3	034	3
3 premières lettres	1 ^{er} chiffre	2 ^e , 3 ^e et 4 ^e chiffre	5 ^e chiffre
Matière	Année d'études	Code pour le cours	Nombre d'unités
Abréviation du cours, de la matière enseignée	B = alphabétisation* P = présecondaire Sec 1, 2, 3, 4, 5	Code du cours, usage interne	Peut être 1 ou 2 ou 3 ou 4 ou 6 unités
FRA – 3034-3 est un cours de français	FRA – 3034-3 est un cours de Sec 3	FRA – 3034-3 Le 034 est le code du cours	FRA – 3034-3 est un cours de 3 unités

*
Relevé 3

NOTE DE PASSAGE

Avant 1982 : la note de passage = 50 %

Depuis 1982 : la note de passage = 60%

Relevés 4,5,6

En 1982, le ministère a procédé à une implantation graduelle de la note de passage de 60 % en commençant par le secondaire 1 seulement. L'implantation s'est échelonnée sur 5 ans.

Toujours vérifier la note finale sur le bulletin ou le relevé car même si c'est un échec, les unités peuvent être indiquées.

La plupart du temps un (*) est inscrit au lieu de l'unité pour indiquer l'échec.

Relevé 7

RECONNAISSANCE DES ACQUIS / CRÉDITS DE MATURITÉ

Au Québec, les crédits de maturité n'existent pas. Au lieu, des tests d'équivalences sont administrés aux élèves.

Relevés 2,3,4

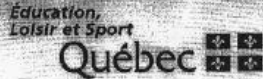
L'élève doit faire un test par niveau (sec 1, sec 2, sec 3, sec 4)

Si l'élève réussit le test, il reçoit les unités et la note « **Suc** » (succès) ou « **ACC** » (accordé) apparaît sur le relevé. S'il échoue, aucune unité n'est indiquée et la mention « **ECH** » (échec) est inscrite.

Depuis 1995, si l'élève choisit de faire seulement le test de secondaire 4 et qu'il le réussit, il recevra les unités des niveaux précédents. En formation générale des adultes, la réussite de certains cours entraîne la reconnaissance d'un cours d'une classe inférieure.⁵

Vous trouverez de l'information concernant les bulletins, les relevés et les diplômes sur le site web du MELS :
<http://www.mels.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/bulletin-releve-diplome/releve-des-apprentissages/>

⁵ Guide de sanction, section 6.1.1



FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

Codes de cours JEUNES

UNITÉS

Ensemble de 3 codes de cours. Le dernier chiffre du premier code indique qu'il y a 4 unités. Aussi indiqué dans la colonne UN (unités). Les deux derniers codes finissent par 0, pas d'unités.

Codes de cours ADULTES

Diplômes obtenus

Diplôme d'études professionnelles 2011 Santé, assistance et soins infirmiers P1
Diplôme d'études secondaires 1998 Secondary school diploma A2

2 diplômes obtenus : DEP DES

Secondaire 4

Équivalences accordées

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
044412	Éducation physique	2	79	1996	06	2	
066416	Sciences physiques 416		36	1996	06		02
064416	Mathématique 416		36	1996	06		5
076412	Enseignement moral	2	68	1996	06	4	
085414	Histoire du Québec et Canada		49	1996	06		09
106411	Éducation choix de carrière	1	87	1996	06	4	
115451	Form. personnelle & sociale	1	64	1996	06	5	
130416	Français, lang. mat. (4e sec.)		49	1996	06		5
134414	Anglais, langue seconde	4	ACC	1996	06		
136584	Anglais, langue seconde-5e sec.	4	81	1996	06		53
136570	Production orale et écrite		81	1996	06	4	56
136580	Compréhension (oral et écrit)		81	1996	06	4	50
325802	Différentes techniques dessin		41	1996	06		5
325812	Lang.d'architecture&mécanique		25	1996	06		5

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS
ARS51133	The Arts, Secondary V: Local Program	3	74	2003	06
BLG50221	Human Respiratory System II	1	50	1998	05
BLG50241	Human Reproductive System II	1	58	1998	06
BLG50351	Heredity I	1	81	1998	02
BLG50361	Heredity II	1	100	2003	02
BLG50371	Heredity III	1	85	2003	03
CHE50412	Chemistry : Gases	2	60	2003	04
CHE50422	Chemistry: Energy and Chemical Dynamics	2	67	2003	05
CHE50432	Chemistry: Equilibrium and Oxidation-Reduction	2	88	2003	06
CMP50553	Exploring Microcomputing Applications	3	70	1998	04
ENG40613	Language for Enjoyment	3	ACC	1998	04
ENG40623	Language in Work and Society	3	ACC	1998	04

Les notes du présent relevé sont conformes à celles du registre officiel du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Jean-Guy Hamel

Jean-Guy Hamel
Le directeur de la sanction des études



FEB 20 2013
CLR

Relevé des acquis

UNITÉS

Vieux codes adultes avant 1995

9212164010837 1

GAHR 010274 05 372302

GOELAND, LA CS DU

DECEMBRE 1992

Ceci équivaut à notre RDA. L'élève a réussi des tests d'équivalences. Il reçoit les unités.

Secondaire 5

Secondaire

SIGLE	TITRE DES COURS	NOTES	ANNEE	UN
GAS-131	ANGLAIS LANGUE SECONDE 102	SUCCES	1991-92	06
GAS-132	ANGLAIS LANGUE SECONDE 112	SUCCES	1991-92	06
GAS-131	ANGLAIS LANGUE SECONDE 122	SUCCES	1991-92	06
GAS-132	ANGLAIS LANGUE SECONDE 132	SUCCES	1991-92	06
GAS-133	ANGLAIS LANGUE SECONDE 142	SUCCES	1991-92	06
GFR-521	FRANCAIS 521	SUCCES	1991-92	03
GFR-522	FRANCAIS 522	SUCCES	1991-92	03
GFR-531	FRANCAIS 531	SUCCES	1992-93	03
GFR-532	FRANCAIS 532	66	1992-93	03
GMA-112	MATHEMATIQUES MODERNES 122	72	1991-92	03
GMA-121	MATHEMATIQUES MODERNES 123	80	1991-92	03
GMG-121	MATHEMATIQUES MODERNES 124	61	1992-93	03
GMG-141	MATHEMATIQUES MODERNES 125	72	1992-93	03
GMS-141	INITIATION AUX MATHEMATIQUES DESCRIPTIVES 144	74	1992-93	03
GTG-152	INITIATION A L'APPRENTISSAGE INDIVIDUALISE	SUCCES	1991-92	01

1992-93 SECONDAIRE III

X X X X X X X X X X X X X X X X

ACQUIS CONTRIBUANT A L'OBTENTION D'UN D.E.S.

LANGUE MAT. 0/12 UN. OPT. 4E OU 5E SEC. 19/36 UN.
LANGUE SEC. 6/6 UN. OPT. 5E SEC. 13/18 UN.

X X X X X X X X X X X X X X X X

L'élève n'a pas reçu d'unités obligatoires (0/12) pour la langue maternelle, car les cours sont du niveau 2 ou 3.
L'élève a reçu 6/6 unités obligatoires pour la langue seconde et il lui reste 13/18 unités optionnelles avec les cours de niveau 5 (voir les unités en jaune)



Les renseignements reproduits ici sont extraits du registre officiel du ministère de l'Éducation.

Michael D'Amico
Directeur
Direction de la sanction des études

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

ACC= accordé
Équivalences accordées

Cours d'anglais, secondaire 1, 6 unités

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS
ANG10016	Anglais langue seconde	6	73	2012	03
ANG20016	Anglais langue seconde	6	ACC	2012	05
ANG30116	Anglais langue seconde	6	63	2012	05
FRA10313	Français, langue d'ens 1re s. compr. lecture, prod. écrite 1	3	60	2010	04
FRA10322	Français, langue d'ens. 1re s. compr. lecture, prod. écrite 2	2	70	2010	05
FRA10331	Français, langue d'ens. 1re S. compr. écoute, prod. orale	1	69	2010	06
FRA20313	Français, langue d'ens. 2e sec compr. lecture, prod. écrite 1	3	67	2010	07
FRA20322	Français, langue d'ens. 2e sec compr. lecture, prod. écrite 2	2	76	2010	09
FRA20331	Français, langue d'ens. 2e sec compr. écoute, prod. orale	1	78	2010	09
FRA30483	Français langue d'ens. 3e sec production écrit 1	3	65	2010	11
FRA30502	Français langue d'ens. 3e sec. compr. lect, prod. orale B	2	61	2011	01
FRA30511	Français langue d'ens. 3e sec. compr. lect, en écoute A	1	70	2011	02
FRA30543	Français langue d'ens. 3e sec. production écrite 2	3	73	2011	04
FRAB1104	Français langue d'enseignement	4	64	2010	01
FRAP0334	Français, langue d'ens. présec compr. lecture prod. écrite 3	4	70	2010	02
INF11021	Recherche informatique	1	80	2010	04
INF21021	Création informatique	1	60	2010	06
INFP1011	Découverte d'un environnement informatique	1	90	2009	10
MAT10062	Math.: Opérations sur les fractions	2	71	2009	06
MAT10072	Math.: Opérations sur les décimaux et le pourcentage	2	87	2009	12
MAT20062	Math.: Équations et inéquations I	2	80	2010	04
MAT20072	Math.: Géométrie I	2	70	2010	06
MAT20082	Math.: Statistiques et probabilités I	2	62	2010	09
MAT30152	Math. : Opérations sur les polynômes	2	82	2010	11
MAT30162	Math. : Géométrie II	2	61	2010	12
MAT30172	Math. : Droite I (équation, graphique et pente)	2	60	2011	04
PER20011	Développement pers. et social 2e sec.: Programme local	1	SUC	2010	12
PER30171	Développement pers. et social 3e. sec. : prog. local	1	SUC	2011	02
SEF30291	Cours d'établissement (prog. local)	1	SUC	2010	11
SEFP0281	Cours d'établissement (prog. local)	1	SUC	2010	10

B = alphabétisation

P = présecondaire,
6e année

Math, secondaire 2,
6 unités = 8e année

Math, secondaire 3,
6 unités = 9e année
1 crédit Ontario

SUC = succès
Équivalences accordées



Copie certifiée conforme
au registre officiel du
ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

Jean-Éric Hamel
Directeur
Direction des services des adultes

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

Les renseignements relatifs aux conditions supplémentaires à remplir pour la délivrance du diplôme d'études secondaires seront disponibles à la suite de la prochaine analyse du dossier scolaire par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Physique, secondaire 4, 6 unités, réussi

Cours échoué, secondaire 5, note de passage est 60 %, donc 0 unité

Français, secondaire 4, 6 unités, réussi.

Français, secondaire 5, cours échoué, 0 unité

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
044412	Éducation physique	2	70	2001	06	4	
044512	Éducation physique		34	2002	06	5	
056436	Sciences physiques 416	8	67	2001	06		30
056470	Sciences physiques-épr. écrite		63	2001	06	2	23
056480	Sciences physiques-épr. labor.		85	2001	06	3	
068416	Mathématique 416	6	76	2001	06	2	
068514	Mathématique 514	4	67	2002	06		49
069552	Ethique et cult. rel.-pr. loc.		50	2002	06	4	
072412	Ens. moral & relig. catholique	2	84	2001	06	2	
085414	Histoire du Québec et Canada	4	64	2001	06		30
092534	Géographie monde contemp. opt.		48	2002	06	5	
102514	Éducation économique		45	2002	06	5	
106411	Éducation choix de carrière	1	63	2001	06	4	
106511	Éducation choix de carrière		18	2002	06	5	
111434	Intr. science informatiq. opt.	4	65	2001	06	3	
115451	Form. personnelle & sociale	1	88	2001	06	3	
115551	Form. personnelle & sociale		15	2002	06	5	
128486	Français, langue mat.-4e sec.	6	62	2001	06		
128460	Français, écriture		64	2001	06	2	
128470	Français, lecture		60	2001	06	3	
128480	Français, communication orale		58	2001	06	5	
128536	Français, langue mat.-5e sec.		56	2002	06		13
128510	Français, écriture		67	2002	06	5	34
128520	Français, lecture		42	2002	06	5	
128530	Français, communication orale		46	2002	06	5	
136484	Anglais, langue seconde-4e sec.		43	2002	06		04
136470	Production orale et écrite		58	2002	06	4	09
136480	Compréhension (oral et écrit)		34	2002	06	5	02
180534	Arts plastiques V opt.	4	79	2002	06	5	

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Français, secondaire 5, 1 unité, réussi

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS
FRA5141	Français, langue d'ens. 5e sec compréhension lecture	1	88	2007	03
INF50561	Traitement de texte 1	1	94	2004	03

FORMATION PROFESSIONNELLE

RDA, équivalence, Echec
RDA, équivalence, Succès, 2 unités

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS
401382	Hygiène et sécurité	0	ECH	2002	06
409022	Hygiène et sécurité	2	SUC	2002	06



Copie certifiée conforme au registre officiel du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Jean-Luc Hamel
Directeur
Direction de la formation des adultes

Relevé des apprentissages
(Second cycle)

4928852
Page 1 de 1



Imprimé le : 2011-11-29

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

J3 : indique le régime de sanction pour les jeunes de 1996 à 2007

20 unités de 5e secondaire pour obtenir le DES et 17 sur 20 sont déjà obtenues

Unités acquises à l'égard des conditions supplémentaires pour le diplôme d'études secondaires (J3) :
Langue d'ens de 5e sec :
Unités de 5e sec (20) : 17/20
Unités de 4e, 5e sec (54) : 47/54

54 unités de 4e et 5e secondaire pour obtenir le DES et 47/54 sont déjà obtenues

Une des deux composantes du cours 056486 est échouée : 058480 (moins que 60 %). Mais à cause de la pondération, le cours est réussi à 64 %

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
044412	Éducation physique	49	2001	06	5		
045544	Éduc. physique (progr. local)	4	78	2001	06	3	
056486	Sciences physiques 416	6	64	2001	06		25
058470	Sciences physiques-épr. écrite		85	2001	06	3	27
058480	Sciences physiques-épr. labor.		87	2001	06	5	
058416	Mathématique 416	6	85	2001	06	4	
068514	Mathématique 514	4	95	2003	06		99
072412	Ens. moral & relig. catholique	2	64	2001	06	5	
085414	Histoire du Québec et Canada	4	71	2003	06		44
106411	Éducation choix de carrière	1	76	2001	06	3	
106511	Éducation choix de carrière	1	75	2003	06	4	
115451	Form. personnelle & sociale	1	63	2001	06	5	
120534	Économie familiale opt.	4	60	2001	06	5	
128486	Français, langue mat.-4e sec.	6	70	2003	01		
128460	Français, écriture		69	2003	01	1	
128470	Français, lecture		71	2003	01	3	
128480	Français, communication orale		74	2003	01	1	
129536	Français, langue mat.-5e sec.		57	2003	06		54
129510	Français, écriture		46	2003	06	3	07
129520	Français, lecture		66	2003	06	4	
129530	Français, communication orale		60	2003	06	2	
136484	Anglais, langue seconde-4e sec.	4	89	2000	06		69
136470	Production orale et écrite		86	2000	06	1	67
136480	Compréhension (oral et écrit)		92	2000	06	1	72
136584	Anglais, langue seconde-5e sec.	4	81	2000	06		41
136570	Production orale et écrite		71	2000	06		23
136580	Compréhension (oral et écrit)		89	2000	06		59



Copie certifiée conforme
au registre officiel du
ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

Jean-Benoît Hamel

Directeur
Direction de la sanction des études

762276

Mais régime Adulte : A3

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

	CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
Unités acquises à l'égard des conditions supplémentaires pour le diplôme d'études secondaires A3 :	063414	Mathématique: Culture, société et technique	21		2012	06		07
Réussir un cours 4e, 5e FGA : 0/1	063410	Résoudre une situation problème	69		2012	06		2
Univers social de 4e ou 5e sec : 0/4	063420	Utiliser un raisonnement mathématique	ABS		2012	06		3
Math.Sc.Techno. 4e ou 5e sec : 0/4	068472	Mathématique (progr. local)	36		2012	06		3
Langue d'ens. de 5e sec. : 0/6	132406	Français, langue d'enseignement de la 4e secondaire	48		2012	06		
Langue seconde de 5e sec. : 0/4	132410	Français lecture, langue d'enseignement de la 4e secondaire	45		2012	06		5
Langue seconde 4e ou 5e sec. : 0/4	132420	Français écriture, langue d'enseignement de la 4e secondaire	41		2012	06		5
Langue d'ens. de 4e ou 5e sec. : 0/6	132430	Français communication orale, langue d'enseignement de la 4e secondaire	70		2012	06		4
Un. de 4e ou 5e sec ou FP (54) : 4/54	198404	Explor. form. professionnelle	4	94	2011	06		1
Un. de 5e sec ou de FP (20) : 0/20								
Mathématique de 4e sec : 0/4								

Unités acquises à l'égard des conditions supplémentaires pour le diplôme d'études secondaires A3 :

Réussir un cours 4e, 5e FGA : 0/1

Univers social de 4e ou 5e sec : 0/4

Math.Sc.Techno. 4e ou 5e sec : 0/4

Langue d'ens. de 5e sec. : 0/6

Langue seconde de 5e sec. : 0/4

Langue seconde 4e ou 5e sec. : 0/4

Langue d'ens. de 4e ou 5e sec. : 0/6

Un. de 4e ou 5e sec ou FP (54) : 4/54

Un. de 5e sec ou de FP (20) : 0/20

Mathématique de 4e sec : 0/4

Ces 2 cours ont une note de passage, 69 et 70 mais ne comptent pas car ils font partie d'ensembles qui ont été échoués. Aucune unité n'est comptée - impossible de connaître la durée du cours en heures pour transférer en crédits.

ATTENTION : 0 UNITÉS Cours échoués.

4 unités obtenues au programme de formation professionnelle

Relevé de notes

1600334768

LONG SAULT, LA CS DU

LYVALENTE LAVIGNE

SAUN 0158 6806

318 009



EXAMEN DU SECONDAIRE

88 07 11

48 = échec
* = 0 unités

* EPREUVES DE FORMATION GENERALE *

CREDITS CUMULES (1ERE, 2E, 3E SEC) : 91
CREDITS (EPSC) :
CREDITS (3E SEC.) :
CREDITS (4E SEC.) : 44
CREDITS (5E SEC.) : 49
CREDITS (FORM. PROF.) :
TOTAL DES CREDITS : 184

NUMERO	NOM DES EPREUVES	CR	NOTE	CEN	R/5	AN	SESS
044412	EDUCATION PHYSIQUE	2	77		3	86	JUIN
051464	CHIMIE 462	*	48	07		86	JUIN
064414	MATHEMATIQUE	4	72		2	87	JUIN
066424	MATHEMATIQUE 422		56		4	86	JUIN
073422	ENSEIGN. RELIG. CATHOLIQUE 421	2	80		2	86	JUIN
073552	ENSEIGN. RELIG. CATHOLIQUE 521	2	71		3	87	JUIN
085414	HISTOIRE DU QUEBEC & CANADA *	4	66		3	86	JUIN
092314	GEOGRAPHIE DU QUEBEC & CANADA		44		2	85	JUIN
106411	EDUCATION CHOIX DE CARRIERE	1	75		3	86	JUIN
115551	FORM. PERSONNELLE & SOCIALE	1	78		2	87	JUIN
116411	FORM. PERSONNELLE & SOCIALE	1	95		1	86	JUIN
130416	FRANCAIS, LANGUE MATERNELLE	6	64		3	86	JUIN
130516	FRANCAIS, LANGUE MATERNELLE	6	71		2	87	JUIN
135022	ANGLAIS 5?? (ECRIT)		2 78	22		88	JUIN
135421	# ANGLAIS 422 (ORAL)	2	82	66		85	JUIN
135522	ANGLAIS 522 (ORAL)	2	87	46		86	JUIN
135921	# ANGLAIS 422 (ECRIT)	2	66	40		85	JUIN
168414	ARTS PLASTIQUES 412	4	70		3	86	JUIN
458812	INITIATION A LA DACTYLO	2	77		3	86	JUIN
458822	DACTYLO DE RAPPORT	2	68		4	86	JUIN

* EPREUVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE *

251903	SOINS INFIRMIERS EN MEDECINE	3	71	52		88	JUIN
251906	TECHNIQUES DE SOINS (T.C.L.)	6	73		2	87	JUIN
251909	CONN. PARAMEDICALES (T.C.L.)	10	78	85		87	JUIN
251917	STAGES EN MEDECINE	7	69		5	88	JUIN
251922	SOINS INFIRMIERS CHIRURGIE	2	62	30		88	JUIN
251935	STAGES EN CHIRURGIE	5	68		4	88	JUIN
251942	SOINS INFIRMIERS OBST. & PUER.	2	86	76		88	JUIN
251953	STAGES EN OBST. & PUERICULTURE	3	67		5	88	JUIN
251962	SOINS INFIRMIERS PEDIATRIE	2	82	89		88	JUIN
251973	STAGES EN PEDIATRIE	3	67		4	88	JUIN
251982	SOINS INFIRMIERS PSYCHIATRIE	2	72	32		88	JUIN
251993	STAGES EN PSYCHIATRIE	3	67		5	88	JUIN

DIPLOME D'ETUDES SECONDAIRES 1988 FORMATION GENERALE → DES
1988 INFIRMIER, INFIRMIERE AUXILIAIRE → DEP

REGIME DE SANCTION APPLIQUE :
NORMES DU REGIME TRANSITOIRE.



16-7795

Les notes de ce relevé sont conformes à celles du registre officiel du ministère de l'Éducation.
(Notes explicatives au verso)

Ree Jackson

Directeur général
Direction générale de l'évaluation et
des ressources didactiques

Relevé de notes 0000918535
 Examen du secondaire
 Imprimé le : 2003-10-28

FRAL 206260 00 170 014

UNITS

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	SESSION	CEN	R/5
066422	Mathématique 422	2	50	1976			4
066522	Mathématique 522		40	1978		15	
073421	Enseign. relig. catholique 421	1	77	1976			2
086412	Histoire 412	2	54	1975		32	
131021	Français 522 (Compréh. texte)	1	73	1978		65	
131421	Français 422 (Expression)	1	70	1976			4
131521	Français 522 (Expression)	1	77	1978			1
131921	Français 422 (Compréh. texte)	1	66	1976		52	
135041	Anglais 542 (Écrit)	1	57	1978		42	
135421	Anglais 422 (Oral)	1	63	1976		49	
135541	Anglais 542 (Oral)	1	58	1978		38	
135921	Anglais 422 (Écrit)	1	56	1976		29	
445511	Tenue livre entrepr. comm. I	1	71	1977		71	
445521	Tenue livre entrepr. comm. II	1	74	1977		85	
451902	Dactylo III+IV (t.c.l.)	2	86	1976			2
451911	Arithmétique commerciale I	1	57	1976			3
451921	Arithmétique commerciale II	1	65	1976			3
451931	Tenue livres entr.de service	1	77	1976			2
451941	Initiation au droit (t.c.l.) *	1	61	1976			3
453901	Mécanographie II	1	74	1977		74	
458901	Tenue de bureau	1	70	1977		69	
458912	Dactylo V-VI (60 mots. min.)	2	84	1978		90	
458922	Sténographie I-II (60 mots min)	2	99	1978			1
458931	Sténographie III (80 mots min)	1	94	1978		75	
458941	Sténographie IV (100 mots min)	1	83	1978		77	

Régime J1, de 1978 à 1987

- Aussi appelé ancien régime
- L'élève devait accumuler 18 unités.
- L'unité équivalait à 75 heures d'enseignement
- La note de passage était de 50 %

DES accordé

* Diplôme accordé cinquième année du secondaire
 * 1977 Secrétariat de service
 * 1978 Sténo-dactylo

J1
 J1

BULLETINS

Le Québec a un bulletin unique depuis 2011. La Commission scolaire des Hautes-Rivières a préparé un dépliant pour informer les parents et les élèves. En voici quelques sections :

UN APERÇU DU NOUVEAU BULLETIN

1^{er} cycle du secondaire

Résultats
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Code du cours : _____

Enseignante ou enseignant : _____

	1 ^{er} secondaire			2 ^o secondaire		
	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)
Lire (50 %)**	70	80	80	70	80	80
Écrire (30 %)**	70	75	72	70	75	72
Communiquer oralement (20 %)**	80	80	75	80	80	75
Résultat disciplinaire	72	79	77	72	79	77
Moyenne du groupe	70	75	72	70	75	72
Unités	2	1	1	16	1	
Absences						

Commentaires :
L'enseignant peut indiquer un commentaire sur les apprentissages disciplinaires de l'élève - sur ses forces, ses défis et ses progrès.

Commentaires sur deux des quatre compétences suivantes :
Exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer, travailler en équipe

	Étape 1	Étape 3
_____ année		
_____ année		

Annotations et Informations :

- Matériau** : Le bulletin couvre les deux années du 1^{er} cycle.
- Niveau scolaire** : Niveau scolaire
- Note pour chacune des compétences évaluées à cette étape.**
- Le résultat final en 1^{er} secondaire est calculé en fonction de la pondération de chaque étape, soit 1 20 % + 20 % + 60 %. Cette pondération n'apparaît pas au bulletin.**
- En 2^e secondaire, pour les compétences visées par une épreuve ministérielle, le résultat final de la compétence est constitué ainsi :**
 - 80 % provenant du cumul des 3 étapes,
 - 20 % provenant du résultat à l'épreuve du MELS. Ce résultat n'apparaît pas au bulletin.
- Le nouveau bulletin comprendra, aux étapes 1 et 3, des commentaires relatifs aux autres compétences développées au cours de l'étape.**
- Le MELS prévoit une application progressive pour l'année 2011-2012; un seul commentaire, à une seule étape, pourrait donc apparaître au bulletin.**

Compétences
** La pondération des compétences est déterminée par le MELS. Elle peut varier d'un cycle à l'autre. A noter que cette pondération n'apparaît pas au bulletin.

Résultat de votre enfant dans la matière évaluée (tenant compte des % pour chacune des compétences évaluées, selon le cas.)**

Moyenne des élèves du groupe pour la matière

UN APERÇU DU NOUVEAU BULLETIN

2^e cycle du secondaire

LES INFORMATIONS
CONTENUES DANS LES BULLETS
S'APPLIQUENT AUSSI ICI.

Note : au 2^e cycle, le bulletin ne couvre que l'année en cours.

L'exemple donné ici pour la 3^e secondaire s'applique aussi pour la 4^e et la 5^e année, à l'exception du résultat final pour les compétences visées par une épreuve ministérielle.

Résultats	FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT Code du cours :	2 ^e cycle			Résultat final
		3 ^e secondaire			
Enseignante ou enseignant :		Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	
Lire	(40 %)**	75	80	72	74
Écrire	(40 %)**	75	70	77	75
Communiquer oralement	(20 %)**	80	75	80	79
Résultat disciplinaire		76	75	76	68
Moyenne du groupe		74	72	71	
Absences	Unités	3	0	2	6
Commentaires : L'enseignant peut indiquer un commentaire sur les apprentissages disciplinaires de l'élève - sur ses forces, ses défis et ses progrès.					

Attention ! En 4^e et 5^e secondaire, pour les compétences visées par une épreuve ministérielle, le résultat apparaissant au bulletin est provisionnel. Le relevé de note de ministère vous indiquera le réel résultat final de votre enfant.

Commentaires sur deux des quatre compétences suivantes : Exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer, travailler en équipe	
Étape 1	Étape 3
___ année	
___ année	

⁶ http://www.csdhr.qc.ca/public/1960e5c2-5d45-4d31-9b0b-503c4f8d4cb4/services/enseignement_aux_jeunes/bulletin/bulletin_secondaire_csdhr.pdf

Dans les bulletins et les relevés de notes, lorsque des cours sont regroupés dans un ensemble, la note est calculée en suivant une pondération établie par le MELSQ

Relevé 5

Bulletin 1

Site web qui explique la pondération sur le bulletin

<https://www7.mels.gouv.qc.ca/dc/evaluation/index.php?page=ponderations-et-libelles-du-bulletin-sec>

par exemple :

Domaine des langues

Français, langue d'enseignement

1 ^{er} à 4 ^e année du secondaire		
Pondération		Libellé du bulletin
Lire et apprécier des textes variés	40 %	Lire
Écrire des textes variés	40 %	Écrire
Communiquer oralement selon des modalités variées	20 %	Communiquer oralement

5 ^e année du secondaire		
Pondération		Libellé du bulletin
Lire et apprécier des textes variés	40 %	Lire
Écrire des textes variés	50 %	Écrire
Communiquer oralement selon des modalités variées	10 %	Communiquer oralement

Les pages suivantes présentent des modèles de bulletins plus anciens.

ANNÉE SCOLAIRE 2002 - 2003 2003 - 07 - 01

BULLETIN SCOLAIRE-ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Polyvalente Saint-Jerome
 535, rue Gillon
 Saint-Jerome
 J7B 1J6

Secondaire 3

Nom: _____
 Prénom: _____
 Code pers.: _____
 Date de naissance: _____
 Adresse: _____
 Répondant: _____

Fiche:
 Age au 30-09: _____

ORG. PROVENANCE: 854
ECOLE PROVENANCE: 017

COURS	ÉTAPE 4 2003-06-20			RÉSULTATS ANTÉRIEURS			SOMMAIRE CUMULATIF				ENSEIGNANTS	COMMENTAIRES	VALEUR RELATIVE DES ÉTAPES					
	CODE	DESCRIPTION	GR %	MOY %	EC %	MEC %	MA %	MS %	MC %	MD %			MOY %	EC %	MEC %	MA %	MS %	MC %
128316	FRANÇAIS	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128317	SCIENCE	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128318	MATHS	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128319	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128320	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128321	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128322	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128323	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128324	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128325	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128326	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128327	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128328	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128329	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128330	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128331	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128332	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128333	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128334	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128335	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128336	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128337	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128338	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128339	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50
128340	EDUCATION SOC.	10	100	65	55	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50	55	50	50

Unités obtenues

Le cours Français 316 (128316) est
 composé des 3 suivants :128360,
 128370, 128380. Ces 3 codes
 finissent par 0 et leurs unités sont
 complètes dans le code principal
 128316 qui finit avec un 6. Les
 notes de ces 3 cours sont
 additionnées pour donner la note
 finale selon la pondération indiquée.

SOMMAIRE DES UNITÉS				REMARQUES	
ORS/ÉCOLE	ANNÉE	O	C	R	REMARQUES
852-008	2000	1	30	0	*-Possibilité d'échec ou échec
854-017	2001	2	26	0	C-Unité non accordée,cours non termin
852-010	2002	3	19	0	EC-Refus de se présenter à l'examen B-Unités déjà attribuées

DEPART		
SIGNATURE DE LA DIRECTION		DATE

SOMMAIRE DES UNITÉS		REMARQUES	
Directeur:	Pouliot, Claude		
Téléphone:	450-436-4330 Code organisation: 852-010		
MESSAGES		NOM DE L'ÉLÈVE/ENFANT RESPONSABLE	
		Ludivine St-Jean	

BULLETIN SCOLAIRE - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2000-2001

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

JULS25078208

COURS	DESCRIPTION	GR.	ENSEIGNANT(S)	RÉSULTATS ANTERIEURS										ÉTAPE ACTUELLE				SOMMAIRE CUMULATIF				COMMENTS DES ENSEIGNANTS		
				COTE OU NOTE (N)										2001-06-30				2001-06-27						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	COTE		REG		REG		REG		REG		REG		
D44512	EDUC. PHYSIQUE	05	Minaud, Maurice	73	PN	PN	PN	PN	PN	PN	PN	52	65	4	73	34	5	2						
046544	EDUC. PHYS OPT.	04	Lapierre, Léo	58	PN	PN	PN	PN	PN	PN	PN	52	65	4	98	33	2	3	4					
065114	MATHÉMATIQUE	01	Simard, J.-Denis	50	84	37	82	52	56,30	100	100	51	68	5	60	66	4	5	2					
073552	LENS. RELIGIEUX	02	Privé, Dany	56	72	67	64	45	59,00	100	100	51	68	5	60	75	5	5	2					
065414	HISTOIRE	03	Pelleier, Eric	88	60	54	45		80,00	100	100	70	89	3	51	74	4	9	0					
102514	EDUC.ÉCONOMIQUE	02	Harvey, Philippe	65	53	52	70	70	53,45	100	100	70	89	3	63	71	5	4	4					
106511	EDUC.ÉCONOMIQUE	07	Vallancourt, Sylvia	60	60	69	69	69	64,50	100	100	70	89	3	65	63	5	1	1					
119551	FORM.FERS.SOC.	02	Privé, Dany	78	70	62	70	74	75,00	100	100	70	89	3	76	67	5	1	1					
128560	Écriture	02	Simard, Christiane	67	70	62	70	74	67,00	100	100	70	89	3	67	73	4	1	1					
128576	Lection	02	Simard, Christiane	57	62	50	42	45	49,30	100	100	45	65	5	49	68	5	1	1					
128500	Communication orale	02	Simard, Christiane	80	74	72	70	70	44,00	100	100	0	79	5	44	80	5	15						
128580	FRANCAIS	02	Simard, Christiane	65	67	58	59	36	160,30	300	300	38	68	5	63	72	5							
136570	Anglais prod.	05	Bellumour, Carmen	41	50	38	43	43	43,20	100	100	43	67	3	43	67	3							
136510	Anglais contr.	06	Bellumour, Carmen	60	47	29	44	44	43,00	100	100	44	63	3	44	63	3							
136594	ANGLAIS	06	Bellumour, Carmen	52	48	32	43	43	86,80	200	200	70	84	4	43	65	5	18						
180534	ARTS VISUELS	03	Routhier, Réjean	80	80	89	65	65	75,55	100	100	70	84	4	76	86	5	10	4					

Unités accordées en secondaire 4 et 5 par le Ministère après la réussite des examens provinciaux

Sommaire des unités acquises durant les 5 années du secondaire.

Unités accordées par la commission scolaire pour le secondaire 1, 2 et 3.

Moyenne générale SOMMAIRE DES UNITÉS ANNEE 1995 20 0 20 1996 2 20 0 10 1997 2 22 0 22 1998 3 19 4 23 1999 4 0 26 26 2000 5 0 22 22 TOTAL UNITÉS 77 52 129 COTE OU % 77 52 129		ÉLÈVE NOM [REDACTED] PRÉNOM [REDACTED] CODE PERSONNEL JULS25078208 DATE DE NAISSANCE 1982-07-25 FICHE 8751505 ADRESSE [REDACTED] ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 18 TÉLÉPHONE [REDACTED] DÉPART [REDACTED]	
RESEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES Nouveau régime UNITÉS EN VOIE DE RÉUSSITE 10 INTERLOCUTEUR Potvin, Andrée DATE		MESSAGES Veuillez nous informer au plus tôt si vous changez d'adresse ou de no de téléphone au cours de l'été. Bon été !	

CITÉ ÉTUDIANTE ROBERVAL
 COPIE NON VIGNE ET ORIGINAL
 Signé par Paul Larocque le 2001-07-20

Secondaire 5

10-D

École ECOLE SEC. CAVELIER-DE-LASALLE
 Classe 9199 CENTRALE
 LASALLE, QUEBEC H8R 2J9
 r. LOUISE RIVARD
 Téléphone 514 595-2044 709 025
 st. 030

Élève [REDACTED]
 Tél. 363-7334
 Naissance 82-03-02
 Groupe tuteur
 Fiche 0576512
 Code perm. LANA02538209
 Crédits ant.
 Nom du responsable

Description	Nom de l'enseignant		Cote	Max.	Note	M.g.	Abs.
Jours	Indicateurs d'apprentissage	Groupes	ou		%		

--- Unités ---

Org.-Ecole	Année	Degré	C.S.	MEQ	Total
709025	96-97	4	040	000	40
Total des unités			40	0	40

Le seuil de réussite est de 60%.

Les résultats qui apparaissent au bulletin de la 4e et de la 5e secondaire sont des résultats partiels. Il faut attendre les résultats officiels du MEQ pour savoir si le cours est réussi ou non. L'obtention des crédits est ajustée en conséquence.

La réunion pour l'élection au comité d'école et conseil d'orientation aura lieu le mardi 30 septembre 97 à 19h15.

L'école sera fermée du 14 au 25 juillet 97.

Toute modification de choix de cours 97-98 devra se faire entre le 4 août et le 11 août 97.

BONNES VACANCES

Ceci est la dernière page d'un bulletin scolaire secondaire 4. Veuillez noter que les unités indiquées sur ce bulletin ne comptent pas avant la réussite des examens provinciaux

Taux Réus.

Pour obtenir des copies de bulletins et de relevés de notes :

Bulletins du secondaire 1, 2 et 3 **régulier** : disponible à l'école fréquentée

- Élève doit contacter l'école directement pour avoir des copies

Relevés du secondaire 4 et 5 **régulier** :

- l'élève doit communiquer avec le Ministère d'Éducation du Québec (à cause des tests provinciaux)
- Attente de 2 à 3 semaines

Bulletins et relevés du secondaire 2, 3, 4 et 5 **adulte** :

- Élève peut communiquer soit avec l'école fréquentée ou avec le ministère d'éducation du Québec.
- Attente de 2 à 3 semaines

DEMANDE DE RELEVÉS ET DE DIPLÔMES

Toute personne qui a obtenu un diplôme, un relevé de notes ou un relevé des apprentissages depuis 1966 peut recevoir un nouvel exemplaire de l'un ou de l'autre de ces documents. L'information à ce sujet est disponible sur le site web du MELS : www.mels.gouv.qc.ca/sanction/formulaires.htm

Le formulaire nécessaire est accessible sur le site web du MELS : (voir modèle page suivante)
http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/EPEPS/Sanction_etudes/Formulaire_DemandeReleveDiplome_s.pdf

Direction de la sanction des études
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8
Téléphone : 418 643-1761
Télécopieur : 418 644-6909

Ces demandes doivent être accompagnées des renseignements suivants :

- nom et prénom;
- date de naissance;
- adresse actuelle;
- prénom du père;
- prénom et nom de la mère à la naissance;
- nom exact de l'école fréquentée;
- classe et année de fréquentation;
- ville ou village où l'école était située.

NOTE : L'organisme scolaire fréquenté par l'élève émet un relevé de notes ou une attestation pour des études non sanctionnées par des épreuves du Ministère.

Identité de l'élève

Nom de famille à la naissance :	Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Nom et prénom du père :		
Nom et prénom de la mère :		
Code permanent (s'il est connu) :	Date de naissance (aaaa-mm-jj) :	

Adresse de transmission des documents

<input type="checkbox"/> Adresse de ma résidence OU <input type="checkbox"/> Adresse d'un autre organisme (employeur, établissement d'enseignement ou autres) Pour la transmission à un organisme, veuillez préciser Nom de l'organisme : _____ Nom de la personne destinataire : _____		
Numéro civique :	Rue :	Appartement :
Ville :	Province :	Pays :
Code postal :	Téléphone :	

Documents

Liste des sigles

- 7^e à 12^e : en lien avec la case « Classe », signifie de la 7^e année jusqu'à la 12^e année
- CPES : Cours préparatoire aux études supérieures
- EPSC : Enseignement professionnel secondaire court
- 4^e sec : Certificat de 4^e secondaire
- AENS : Attestation d'équivalence de niveau de scolarité de cinquième année du secondaire;
- AFP : Attestation de formation professionnelle
- ASP : Attestation de spécialisation professionnelle
- CEES : Certificat d'équivalence d'études secondaires
- CEP : Certificat d'études professionnelles
- CFER : Certificat de formation en entreprise et récupération
- CFMS : Certificat de formation à un métier semi-spécialisé
- CFISA : Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes
- CFPT : Certificat de formation préparatoire au travail
- CISPJ : Certificat en Insertion sociale et professionnelle des Jeunes
- DES : Diplôme d'études secondaires
- DEP : Diplôme d'études professionnelles

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Documents (suite)

Explication des termes

- Relevé de notes : pour des résultats obtenus jusqu'en 1972
- Classe : Indique la dernière année terminée
- Année : Indique l'année d'obtention du document
- Relevé des apprentissages : pour des résultats obtenus après 1972
- Relevé des compétences : pour des compétences rattachées à un programme de formation professionnelle
- Diplôme : Indique l'impression d'un duplicata de diplôme
- Nom de l'école : l'école fréquentée en lien avec le ou les documents demandés
- Municipalité : le nom de la municipalité de l'école fréquentée

<input type="checkbox"/> Relevé de notes	Classe : _____	Année : _____
	Classe : _____	Année : _____
	Classe : _____	Année : _____
	Métier (s'il y a lieu) : _____	
<input type="checkbox"/> Relevé des apprentissages	Métier (s'il y a lieu) : _____	
<input type="checkbox"/> Relevé de compétences	Métier (s'il y a lieu) : _____	
<input type="checkbox"/> Diplôme	Métier (s'il y a lieu) : _____	
Nom de l'école :		<input type="checkbox"/> École publique OU <input type="checkbox"/> Établissement privé
Municipalité : _____		

Signature et nom en lettres moulées (obligatoire)

<input type="checkbox"/> J'autorise le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à utiliser ces renseignements pour un sondage sur la qualité des services offerts.	
Signature de l'élève ou de la personne autorisée qui fait la demande :	
Nom en lettres moulées :	Date (aaaa-mm-jj) :

La Direction de la sanction des études conserve les dossiers des élèves dont les études ont été sanctionnées par le Département de l'Instruction publique ou le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
 Direction de la sanction des études
 675, boulevard René-Lévesque Est
 Allée René-Lévesque, 4^e étage
 Québec (Québec) G1R 6C8
 Téléphone : 418 643-1761
 Télécopieur : 418 644-6909
 Courriel : sanction.dse@mels.gouv.qc.ca

Note : les messages transmis par courriel n'étant pas chiffrés, ils peuvent être interceptés et lus par d'autres personnes. Ce moyen de communication est donc déconseillé pour la transmission de renseignements personnels.

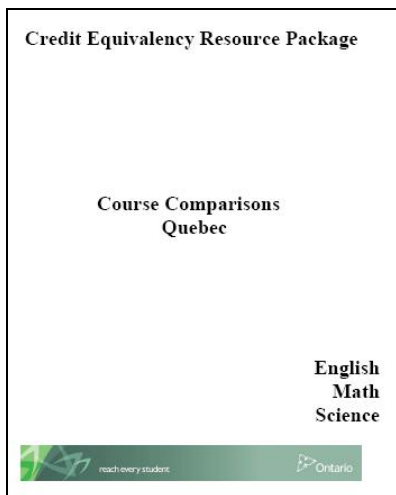
Réserve à l'usage du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	
Vérification de l'identité de l'élève :	<input type="checkbox"/> Permis de conduire <input type="checkbox"/> Carte d'assurance maladie
Initiales :	Date (aaaa-mm-jj) :

ÉQUIVALENCES DES COURS

Il est très difficile d'établir des équivalences parfaites entre les cours du Québec et ceux de l'Ontario car les contenus sont différents. Vous trouverez ci-dessous des tableaux d'équivalences établies par différents organismes.

Credit Equivalency Resource Package

Le document *Credit Equivalency Resource Package* a été préparé en 2008, (en anglais seulement) pour comparer les curriculums d'English, de mathématiques et de sciences de l'Ontario et des autres provinces du Canada. Des tableaux de comparaison de cours contiennent : le nom et code des cours, les dates d'implantation, le nombre d'heures d'instruction, des informations générales des cours, la description des cours, des concepts-clés, habiletés, attentes et domaines ainsi qu'un aperçu de l'évaluation.



Ci-dessous, un résumé de la comparaison de certains cours d'anglais, de mathématiques et de sciences. La correspondance se situe selon cette échelle :

- **Correspondance très limitée** : de sévères lacunes en ce qui a trait aux attentes et l'élève pourrait éprouver beaucoup de difficulté dans les cours subséquents.
- **Correspondance considérable** : absences de plusieurs attentes, mais dans l'ensemble les attentes sont traitées en profondeur dans ce cours et dans ses cours préalables.
- **Forte correspondance** : ce cours et ses cours préalables répondent en profondeur à toutes ou à presque toutes les attentes.

Résultats des comparaisons de cours dans le document ci-haut

QUÉBEC	Correspondance	ONTARIO
English		
SELA IV, 630-416 ENG-4061-3 et ENG-4062-3	considérable	ENG3G
SELA IV, 630-416 ENG-4061-3 et ENG-4062-3	considérable	ENG3E
SELA IV, 630-416 ENG-4061-3 et ENG-4062-3	considérable	ENG3U
SELA V (English as a First Language) 630-516 ENG-5061-3 et ENG-5062-3	considérable	ENG4C
SELA V (English as a First Language) 630-516 ENG-5061-3 et ENG-5062-3	considérable	ENG4E
SELA V (English as a First Language) 630-516 ENG-5061-3 et ENG-5062-3	considérable	ENG4U
Mathématiques		
Mathématiques 514	Très limitée	MEL3E
Mathématiques 536	Très limitée	MHF4U
Mathématiques 536	considérable	MCR3U
Mathématiques 526	considérable	MBF3C
Mathématiques 526	Très limitée	MCT4C
Sciences		
Chimie 534 (CHE-5041-2, CHE-5042-2, CHE-5043-2)	considérable	SCH4U
Physique 534 (PHS-5041-2, PHS-5042-2, PHS-5043-2)	considérable	SPH3U
Biologie Générale 534	Forte	SBI4U
Géologie 552 – 534 (2e cycle –10e, 11e année)	Forte	SES4U
Sciences physiques 416 (2e cycle –10e, 11e année)	Très limitée	SNC3E
Sciences physiques 416 (2e cycle –10e, 11e année)	Très limitée	SNC3M
Techniques et méthodes en sciences de la nature TMS 532 (2e cycle –10e, 11e année)	Très limitée	SNC3M

Équivalences établies par les collèges

Référence : La Cité collégiale, Collège Boréal et Algonquin College

ONTARIO	QUÉBEC (La virgule = ou)
Français FRA3C	Français 132-406
Français FRA3U	Français 128-486
Français FRA4C	Français 129-536
Français FRA4U	Français 132-506
Anglais EAE3C	Anglais 136-506
Anglais EAE3U	Anglais 134-504, 156-544, Anglais 544
Anglais EAE4C	Anglais 136-506
Anglais EAE4U	Anglais 134-504
English ENG4C	ENG-5061-3 & ENG-5062-3, 630-516, 632-506, 612-536
Mathématique MFM2P	Math 063-404, Math 416
Mathématique MBF3C	Math 063-504, 068-516, Math 514
Mathématique MCF3M	Math 064-406, 065-406, Math 426
Mathématique MCR3U	Math 064-406, 065-506, Math 436, 536
Mathématique MAP4C, MCT4C	Math 064-506, 065-506, Math 526
Mathématique MHF4U, MCB4U	Math 064-506, 065-506, Math 536, Math 201 (Cegep)
Biologie SBI3C, SBI3U	Biologie 055-404, 058-404, BIO-5005-6, GBA-151, Biologie 534
Chimie SCH3U, SCH4C	Chimie 051-504, CHI-5008-6, GCH-151, Chimie 534 Chimie 202 (Cegep)
Physique SPH3C	Physique 058-404
Physique SPH3U, SPH4C	Physique 053-504, 054-584 GPY-151, PHY-5001-6, Physique 534

CEGEP de l'Outaouais

Les deux prochains documents proviennent du CEGEP de l'Outaouais et présentent des équivalences pour les préalables aux cours de mathématique et de sciences du CEGEP



Tableau d'équivalences abrégé pour les cours de mathématiques

Les tableaux suivants ont été élaborés suite à l'analyse détaillée des contenus apparaissant dans les pages précédentes.

COURS DU CURRICULUM QUÉBÉCOIS	PREMIER COURS DE LA SÉQUENCE DU CURRICULUM ONTARIEN RÉPONDANT MINIMALEMENT AU COURS DU CURRICULUM QUÉBÉCOIS
CST 4	MFM2P ou un cours reconnu équivalent ou supérieur en Ontario
CST 5	MBF3C ou MCF3M ou un cours reconnu équivalent ou supérieur en Ontario
TS 4	MPM2D ou un cours reconnu équivalent ou supérieur en Ontario
SN 4	MPM2D ou un cours reconnu équivalent ou supérieur en Ontario
TS 5	MCR3U ou un cours reconnu équivalent ou supérieur en Ontario
SN 5	MCR3U ou un cours reconnu équivalent ou supérieur en Ontario

COURS DU CURRICULUM QUÉBÉCOIS	ÉQUIVALENCE DES COURS DE MATHÉMATIQUES																
	Ce préalable est-il satisfait par le cours ...?																
	MFM1P	MPH1H	MPM1D	MEL3E	MEL4E	MFM2P	MCF3M	MBF3C	MDM4U	MAP4C	MCT4C	MPM2D	MCR3U	MCV4U	MHF4U	MCR4U	MGA4U
CST 4	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui ¹	Oui ¹	Oui ²	Oui ²
CST 5	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui ¹	Oui ¹	Oui ²	Oui ²
TS 4	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui ¹	Oui ¹	Oui ²	Oui ²
SN 4	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui ¹	Oui ¹	Oui ²	Oui ²
TS 5	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui ¹	Oui ¹	Oui ²	Oui ²
SN 5	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui ¹	Oui ¹	Oui ²	Oui ²

COURS DU CURRICULUM QUÉBÉCOIS	COURS ÉQUIVALENT(S) DU CURRICULUM ONTARIEN
ATS4 OU ST4	SNC2P (TCJ2O, TDJ2O OU TMJ2O recommandé)
SE OU STE	SNC2D (TCJ2O, TDJ2O OU TMJ2O souhaitable)
CHIMIE 5 ^E SECONDAIRE	SCH3U ET SCH4U
PHYSIQUE 5 ^E SECONDAIRE	SPH3U

COURS DU CURRICULUM QUÉBÉCOIS	ÉQUIVALENCE DES COURS DE SCIENCES															
	Ce préalable est-il satisfait par le cours ...?															
	SNC1D	SNC1P	SNC2D	SNC2P	SCH3U	SCH4U	SCH4C	SPH3U	SPH4U	SPH4C	SVN3M	SVN3E	SNC4M	SNC4E	SES4U	
ATS4 OU ST4	Non	Non	Oui ¹	Oui ²	Oui ¹	Oui ¹	Oui ¹	Oui ¹	Oui ¹	Oui ¹	Oui ¹	Oui ¹	Non	Oui ¹	Oui ²	Oui ¹
SE OU STE	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui ³	Oui	Oui	Oui ³	Oui ³	Oui ³	Non	Oui	Non	Oui
CHIMIE, 5 ^E	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
PHYSIQUE, 5 ^E	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

MELSQ

Le document *Correspondance entre les programmes d'études du secteur de l'enseignement secondaire (jeunes) et les programmes offerts à l'éducation des adultes* préparé par la Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire du MELS compare les cours du Québec en présentant une analyse très détaillée des contenus d'apprentissage dans les cours, ce qui nous permet de voir les alignements possibles avec les cours de l'Ontario.

Par exemple, p. 19

Tableau de correspondance entre les programmes d'études

Mathématique, version de septembre 2006, du secteur de l'enseignement secondaire (jeunes)

et Mathématiques, enseignement secondaire, remaniement du programme de 1992, version 2004, de l'éducation des adultes

5^e secondaire, séquence <i>Culture, société et technique</i> 063504	Cours
Secteur de l'enseignement secondaire (jeunes)	Éducation des adultes
Analyse, optimisation d'une situation et prise de décisions à l'aide de la programmation linéaire	
1. Représentation d'une situation à l'aide d'un système d'équations du 1 ^{er} degré à deux variables	1. MAT-5101-1
2. Reconnaissance de la fonction à optimiser (fonction objectif ou économique)	2. MAT-5101-1
3. Représentation graphique de la situation à optimiser à l'aide d'un polygone de contraintes, fermé ou non	3. MAT-5101-1
4. Calcul des coordonnées des sommets de la région-solution à partir des systèmes d'équations associés à la situation	4. MAT-5101-1
5. Détermination, à partir d'un ensemble de possibilités, de la ou des meilleures solutions pour une situation donnée	5. MAT-5101-1
6. Validation et interprétation de la solution selon le contexte	6. MAT-5101-1
7. Modification des conditions de la situation pour la rendre plus efficiente	7. Pas au programme
Analyse, optimisation et prise de décisions concernant des situations qui mettent à profit le concept de graphe	
8. Représentation et modélisation d'une situation à l'aide d'un graphe, orienté ou non, coloré ou non (y compris les arbres)	8. MAT-5104-1
9. Comparaison de différents graphes	9. MAT-5104-1
10. Recherche de chaînes ou de cycles eulériens et hamiltoniens, d'un chemin critique, de la chaîne la plus courte, d'un arbre de valeurs minimales ou maximales, ou encore, du nombre chromatique	10. MAT-5104-1

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉDUCATION AUX ADULTES DU QUÉBEC

EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (Régime A3)

Le diplôme d'études secondaires est décerné à l'adulte qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire, et, parmi ces unités, les unités suivantes :

- 1° 12 unités de langue d'enseignement, dont au moins 6 de la 5^e secondaire;
- 2° 8 unités de langue seconde, dont au moins 4 de la 5^e secondaire;
- 3° 4 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire dans le domaine de l'univers social;
- 4° 8 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire dans le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie, dont 4 unités en mathématique.

Le nombre d'unités de langue d'enseignement et de la langue seconde ne peut excéder 36 unités.

Pour l'obtention d'un tel diplôme sont notamment pris en considération les unités obtenues en 4^e et en 5^e secondaire, parmi les matières à option des programmes de formation générale ou dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle.⁹

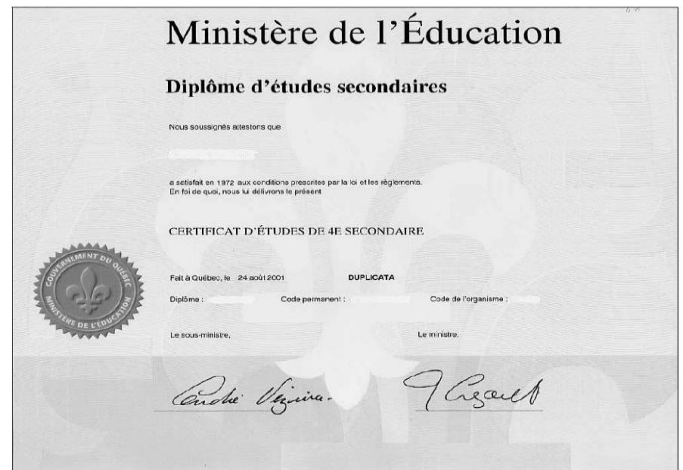
Les pages qui suivent présentent des exemples de DES et de quelques documents équivalents.

⁹ MELS, Sanction des études, p. 29

DES délivré par le MELS



DES délivré par le MEQ



CES délivré par le MEQ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
QUÉBEC

Certificat d'études de 4e secondaire

LA C.E.C. DE MONTREAL JANVIER 1977


NOM ET PRENOM :
ADRESSE :

Code de l'organisme :
Code permanent :

MATIERES	NCTES	ANNEE	CREDITS
ANGLAIS LANGUE SECCNDE 111	EQUIV	1972	
ANGLAIS LANGUE SECCNDE 121	EQUIV	1972	
FRANCAIS 131	50	1966	
FRANCAIS 121	50	1971	
FRANCAIS 141	50	1971	
ALGÈBRE 141	88	1971	
SCIENCE 132	61	1972	
CHIMIE 152	55	1966	
HISTOIRE 151	54	1966	
GÉOGRAPHIE 151	59	1972	
ANGLAIS LANGUE SECCNDE 131	59	1972	
ANGLAIS LANGUE SECCNDE 141	59	1972	
ELECTRICITE	EQUIV	1973	
ELECTRONIQUE	EQUIV	1973	

X X X X X X X X X X

Nous attestons, certifiants que l'élève nommé ci-dessus a réussi les examens prescrits par le ministère de l'Éducation du Québec et a obtenu les résultats ci-dessus, en fait de quoi ce certificat lui a été décerné.



Jayme Dumais
Denis Guay
 Le Secrétaire



Laurentian Regional High School

Certificate

THE LAURENTIAN SCHOOL BOARD AWARDS THIS CERTIFICATE TO

IN RECOGNITION OF SATISFACTORY COMPLETION OF THE HIGH SCHOOL PROGRAM
STRUCTURED IN ACCORDANCE WITH THE REGULATIONS OF THE MINISTER OF
EDUCATION — PROVINCE OF QUEBEC, CANADA,

SECONDARY V

AWARDED IN JUNE 1981, LACHUTE, QUE.

AND IN ATTESTATION THEREOF THIS CERTIFICATE IS SIGNED

L.H. Beals
L. H. BEALS, Principal

D.W. Dugherby
D. W. DOUGHERTY, Director-General

John C. MacKimmie
JOHN C. MACKIMMIE, M.D., Chairman of the Board

Lettre du Ministère pour les collèges privés pour l'équivalence d'une 5^e secondaire

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Québec
Division de la sanction des études

Québec, le 27 juin 2008

Madame,
Monsieur,

J'atteste, au nom de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, que () ayant terminé avec succès la classe de seconde en 2007-2008 au Collège Stanislas de Montréal est réputé détenir l'équivalent d'une cinquième secondaire complétée avec succès au Québec avec les droits et privilèges qui y sont afférents.

Jean-Guy Hamel
Jean-Guy Hamel
Chef de service

JGH/sp

475, boulevard René-Lévesque Est
4^e étage
Québec (Québec) G1R 5C2
Téléphone : 418 643-1311
Télécopieur : 418 644-8929

EXIGENCES POUR L'OBTENTION D'ATTESTATIONS ET DE CERTIFICATS EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

ATTESTATION D'ÉQUIVALENCE DE NIVEAU DE SCOLARITÉ (AENS) - (5^e secondaire)

Pour l'obtention de l'attestation d'équivalence de niveau de scolarité de la 5^e secondaire, l'adulte doit réussir les tests précisés ci-dessous.

Au secteur francophone

- Les deux tests de français, langue d'enseignement (grammaire et compréhension de textes);
- trois des cinq autres tests de la série (anglais, mathématique, sciences humaines, sciences économiques et sciences de la nature).

Au secteur anglophone

- Les deux tests d'anglais, langue d'enseignement (English Grammar et English Comprehension);
- le test de français, langue seconde (French);
- deux des quatre autres tests de la série (Mathematics, Social Sciences, Economics et Physical Sciences).¹⁰

Ce certificat :




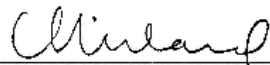
- permet **d'accéder à tous les DEP** offerts au Québec;
- permet de décrocher un **emploi** qui demande un secondaire 5 ou son équivalent;
- permet de s'inscrire dans les **Forces canadiennes (certains programmes)**

AENS



¹⁰ MELs, Sanction des études, section 2.3.1

AENS de l'ancien régime, sous le Ministère de l'Éducation

 Gouvernement du Québec Ministère de l'Éducation	Attestation d'équivalence de niveau de scolarité de cinquième année du secondaire
Nous, soussignés, attestons que	
	
a satisfait, en 1990, aux conditions prescrites par le ministre. En foi de quoi, nous lui délivrons la présente attestation d'équivalence de niveau de scolarité de cinquième année du secondaire.	
Fait à Québec, le 9 FÉVRIER 1990	Attestation: 9002126000292
	Code de marque: PR0013606101
	Code de l'organisme: 221000
	 _____ Directeur Direction générale de l'éducation des adultes

CERTIFICAT DE FORMATION EN INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES ADULTES (CFISA)

Le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes est décerné à la personne qui, après avoir réussi les programmes d'études de langue d'enseignement, de mathématique et de langue seconde du présecondaire, a réussi une formation visant l'intégration socioprofessionnelle d'une durée de 900 heures comportant :

- 1° 200 heures en développement de l'employabilité et des attitudes socioprofessionnelles;
- 2° 600 heures de formation pratique en insertion socioprofessionnelle;
- 3° 100 heures réparties suivant le projet de formation de l'adulte.¹¹

Ce certificat :

- permet de poursuivre des études de formation à la recherche d'emploi;
- facilite l'accès au marché du travail.

CFISA



¹¹ MELS, Sanction des études, section 2.3.2

CERTIFICAT DE FORMATION À UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ (CFMS)

Le certificat de formation à un métier semi-spécialisé, avec mention de ce métier, est décerné à l'adulte qui a suivi cette formation d'une durée minimale de 900 heures et a réussi la formation pratique relative à ce métier semi-spécialisé d'une durée minimale de 450 heures.

Cette formation comporte :

1° en formation générale :

- a) 200 heures en langue d'enseignement (français ou anglais);
- b) 100 heures en langue seconde (français ou anglais);
- c) 150 heures en mathématique;

2° en formation pratique :

- a) 75 heures en préparation au marché du travail;
- b) 375 heures en préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.¹²

Ce certificat :

- Permet **d'accéder à certains DEP** offerts au Québec
- Permet de décrocher un **emploi** dans un métier semi-spécialisé
- Sert de passerelle vers la formation générale au 2e cycle du secondaire

CFMS



¹² MELs, Sanction des études, section 2.3.3

CERTIFICAT D'ÉQUIVALENCE D'ÉTUDES SECONDAIRES (CEES)

Les tests d'évaluation du GED développés par le General Educational Development Testing Service sont destinés à l'adulte qui n'a pas terminé ses études secondaires. La personne qui se soumet à ces tests fait appel à ses connaissances et à ses habiletés générales ainsi qu'à son esprit d'analyse et de synthèse.

Les tests du GED sont au nombre de cinq. Ils se présentent en version française et en version anglaise :

GEN50058 GED Test d'écriture	GST50058 GED Language Arts Writing Test
GEN50067 GED Test de lecture	GST50067 GED Language Arts Reading Test
GEN50077 GED Test de mathématique	GST50077 GED Mathematics Test
GEN50087 GED Test de sciences	GST50087 GED Science Test
GEN50097 GED Test de sciences humaines	GST50097 GED Social Studies Test

Bien que les tests soient disponibles dans les deux langues, l'adulte doit réussir tous les tests d'une même série dans une même langue pour se voir délivrer le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES).¹³

Ce certificat permet à l'adulte :

- d'acquérir les unités de matières à option pour le diplôme d'études secondaires (DES);
- d'obtenir le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES);
- de répondre à des conditions de candidature pour postuler un emploi;
- d'être admis dans certains programmes d'études professionnelles (DEP);
- d'être admis dans certains programmes d'études collégiales à titre d'équivalence du diplôme d'études secondaires;
- d'être admis dans certains programmes d'études techniques (AEC).

CEES



¹³ Sanction des études, section 2.3.5

EXIGENCES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME EN FORMATION PROFESSIONNELLE

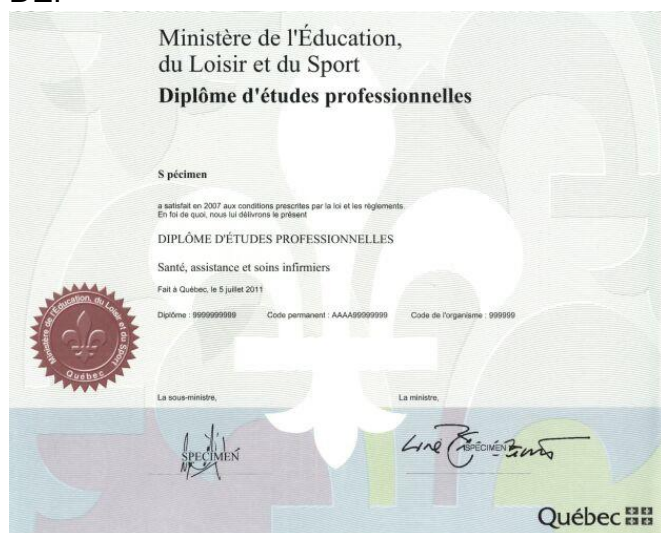
DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP)

Le diplôme d'études professionnelles est délivré à l'élève qui a rempli toutes les conditions d'admission au programme d'études et qui a obtenu toutes les unités de ce programme d'études.

Des unités sont accordées pour l'acquisition de chacune des compétences de l'un ou l'autre des programmes d'études. Elles sont inscrites sur un relevé des apprentissages (présentant les compétences sanctionnées) et un relevé de compétences (réussite de toutes les compétences d'un programme), s'il y a lieu.

Ces unités peuvent servir à l'accumulation des unités rattachées aux cours à options pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES).¹⁴

DEP



¹⁴ MELS, Sanction des études, section 2.4.1

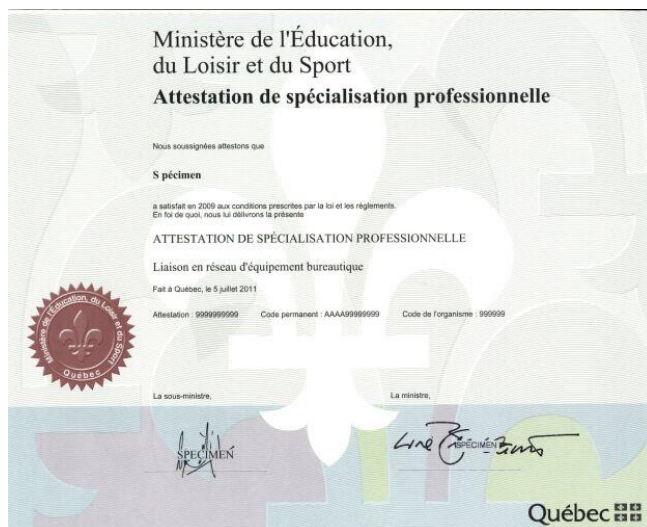
L'ATTESTATION DE SPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE (ASP)

L'étudiant ayant complété un DEP en formation professionnelle peut, s'il le désire, poursuivre sa formation professionnelle afin d'acquérir une attestation de spécialisation professionnelle.

La filière menant à une attestation de spécialisation professionnelle(ASP) est constituée de programmes d'études complémentaires à une formation professionnelle initiale. Elle conduit à une spécialisation dans la profession choisie. Le ministère de l'éducation délivre l'ASP (dont la durée varie de 300 à 900 heures) avec mention de la spécialité, à l'élève qui a accumulé toutes les unités du programme. ¹⁵

Ces unités peuvent servir à l'accumulation des unités rattachées aux cours à options pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES).

ASP



Relevé qui accompagne un ASP

Éducation, Loisir et Sport Québec

Relevé de compétences 1643607

Lancement d'une entreprise (5264) Page 1 de 1

Attestation de spécialisation professionnelle Imprimé le : 2009-11-19

Durée du programme : **330 Heures**

CODE	COMPÉTENCE DÉVELOPPÉE	ANNÉE	SESSION
446452C	Se situer au regard de son projet d'entreprise et de la démarche de formation.	2009	Sept.
446462C	Rechercher et traiter de l'information.	2009	Sept.
446472C	Élaborer la structure de son plan d'affaires.	2009	Sept.
446487C	Définir les stratégies d'analyse de marché, de marketing et de vente.	2009	Sept.
446494C	Déterminer les ressources humaines, matérielles et physiques nécessaires au démarrage et à l'opération.	2009	Oct.
446505C	Organiser et traiter les informations et les données nécessaires au financement du projet et à sa gestion.	2009	Oct.

¹⁵ <http://www.arrondissement.com/tout-get-document/u1033-attestation-specialisation-professionnelle-asp>

CERTIFICAT D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (CEP)

Le certificat d'études professionnelles avec titre du métier a été délivré à partir de 1989. Il sanctionnait un programme d'études professionnelles pour des élèves admis à partir des exigences particulières relatives à l'âge et à l'étape d'apprentissage (3^e, 4^e ou 5^e secondaire).

Ce certificat avec mention a été aboli le 2 septembre 1993. Le duplicata d'un certificat déjà délivré peut être transmis aux personnes qui en font la demande.

L'élève ayant obtenu un certificat d'études professionnelles (CEP) peut obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en remplacement de son certificat si les contenus de la formation du nouveau programme menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles sont demeurés identiques à ceux du certificat. L'élève doit en faire la demande à la Direction de la sanction des études.¹⁶

Ministère de l'Éducation
du Québec

Certificat d'études professionnelles

Nous soussignés attestons que

Nom et prénom :


a satisfait en 1990 aux conditions prescrites par la loi et les règlements.
En foi de quoi, nous lui délivrons le présent

CERTIFICAT D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES
BOUCHERIE ET CHARCUTERIE

Fait à Québec, le 26 JUIN 1990

Certificat: _____
Code permanent: _____
Code de l'organisme: _____

Le sous-ministre, *Thomas J. Bourque* Le ministre, *Claude Ryan*



¹⁶ MELS, Sanction des études, section 8.2.2

Documents équivalents au Diplôme d'études secondaires (DES)

Les pages suivantes dressent la liste des documents équivalents au Diplôme d'études secondaires (DES) décernés par le Département d'instruction publique (DIP) jusqu'en 1964 et par le Ministère de l'éducation du Québec (MEQ) jusqu'en 2005.

Documents informatisés au MEQ et documents décernés par le DIP

Le tableau suivant dresse la liste des documents équivalents au DES décernés par le DIP ou le MEQ, à partir de l'année 1939.

ANNÉE	ATTRIBUTION	DOCUMENT	TYPE DE DONNÉES
Depuis 1996	MEQ	Diplôme d'études secondaire (DES) (5 ^e secondaire, formation générale)	Données informatisées
De 1982 à 1997	MEQ	Diplôme d'études secondaires (DES) : <ul style="list-style-type: none"> • Études de 5^e secondaire, formation générale • Études de 5^e secondaire, enseignement professionnel long (avec la mention professionnelle choisie) • Études supplémentaires, enseignement professionnel long (avec la mention professionnelle choisie) 	
De 1970 à 1987	MEQ	Certificats (CES) et diplômes (DES décernés à partir de 1979) d'études secondaires : <ul style="list-style-type: none"> • Études de 4^e secondaire (juin 1971 et 1972) • Études de 5^e secondaire • Enseignement professionnel long (avec la mention professionnelle choisie) • Études supplémentaires, enseignement professionnel long (avec la mention professionnelle choisie) 	
De 1965 à 1970	Transition du DIP au MEQ	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat d'études secondaires de 11^e ou de 12^e année (cours général, scientifique, spécial ou commercial) • Certificat d'écoles de métiers, si les deux années de métier sont réussies après une 9^e année scolaire terminée • Versification réussie (cours classique) • Attestation : cours préparatoire aux études supérieures (CPES) • Lettre attestant l'équivalence de la 5^e secondaire remise par la Direction de la sanction des études (DSE) du MEQ pour certains acquis de 4^e secondaire et de 11^e année entre 1965 et 1972 	Données informatisées ou non
De 1939 à 1964	DIP	Attestation d'études ou certificat d'études secondaires de 11 ^e ou de 12 ^e année (études primaires supérieures ou secondaires; sections générale, spéciale, commerciale ou scientifique)	Données non informatisées

17

¹⁷ La formation professionnelle, page 8

Documents non informatisés au MELS

Le tableau suivant dresse la liste des documents équivalents au DES, délivrés par diverses institutions au Québec, dont les données ne sont pas consignées dans les systèmes informatiques du MELS.

DOCUMENT	ANNÉE PRÉTERMINALE (4 ^E SECONDAIRE)	ANNÉE TERMINALE (5 ^E SECONDAIRE)
Attestation, certificat ou relevé du DIP, du MEQ ou d'une CS	10 ^e année ou 1 ^{re} année d'études primaires supérieures	11 ^e année (sauf avec un relevé de CS), ou 2 ^e année d'études primaires supérieures, ou CPES
Attestation d'équivalence de niveau d'études décernée par le MEQ (sauf pour le professionnel court)	4 ^e secondaire	5 ^e secondaire
Certificat, diplôme ou relevé délivré par une école ou un collège classique	10 ^e année, 3 ^e année ou Méthode	11 ^e année, 4 ^e année ou Versification
Attestation, certificat ou relevé délivré par une école ménagère, une école moyenne familiale ou un institut familial	Attestation de l'école ou 10 ^e année, 1 ^{re} année ou certificat d'aptitudes ménagères du cours familial de 3 ^e année	11 ^e année, 2 ^e année ou certificat autre que celui d'aptitudes ménagères du cours familial de 3 ^e année
Brevet d'enseignement ou relevé	1 ^{re} année	2 ^e année ou brevet d'enseignement
Attestation, diplôme ou relevé délivré par une des écoles privées accréditées qui suivent : – Collège Mont Saint-Louis – Collège Notre-Dame – Collège Roussin – Collège de Laval – Académie de Québec – École Ouellet – Collège Victoriaville – Collège Bourget	10 ^e année	11 ^e année
Diplôme, certificat, attestation ou relevé pour un cours de métier délivré par une école de métiers ou un ministère	1 ^{re} année	2 ^e année, certificat ou diplôme décerné par le MEQ, le ministère de la Jeunesse, le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse ou le DIP
Diplôme de garde forestier délivré par le ministère des Terres et Forêts		Diplôme
Diplôme, certificat ou relevé délivré par une école d'hôpital	1 ^{re} année	2 ^e année, diplôme ou certificat

18

¹⁸ La formation professionnelle, page 9

CODES DE COURS

Codes SAGE (codes alphanumériques) ¹⁹

Le Ministère crée des codes alphanumériques dédiés aux programmes d'études d'établissement (programmes locaux) dans la liste des codes alphanumériques (SAGE). Les unités de ces cours sont prises en compte pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) à titre de matières à option.

On comprend facilement que le Ministère ne peut créer un code distinct pour chacun des cours dont les établissements peuvent avoir besoin. Il utilise donc une méthode économique et efficace qui répond adéquatement aux besoins temporaires ou spécifiques des établissements : un même code SAGE peut être utilisé pour plusieurs contenus, plusieurs centres et plusieurs commissions scolaires, en même temps ou à des moments différents.

Par exemple, les codes identifiant les cours d'Anglais, langue seconde ANG-5071-1, ANG-5072-2, ANG-5073-3 et ANG-5074-4 sont destinés aux programmes d'études d'établissement (programmes locaux). Pour chaque code, le préfixe de trois lettres désigne la matière, le premier chiffre indique la classe de 5^e secondaire, les trois chiffres suivants servent à la gestion de ces codes à long terme dans SAGE et le dernier chiffre correspond au nombre d'heures et d'unités rattachées à ce programme.

Une liste exhaustive de codes de cours se trouve dans le document *SERVICES ET PROGRAMMES D'ÉTUDES, Formation générale des adultes 2012-2013, Document administratif* aux :

pages 16 à 24 : Annexe 1 - Cours des programmes d'études du nouveau curriculum

pages 25 à 60 : Annexe 2 - Cours des programmes d'études en vigueur

(lien internet dans la section Références et ressources)

exemple, p. 34

CHIMIE

PROGRAMME D'ÉTUDES LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE DE COURS	TITRE	CODE DE COURS	TITRE
CHI-5041-2	Étude des gaz	CHE-5041-2	Gases
CHI-5042-2	Réactions chimiques 1 : énergie et cinétique chimique	CHE-5042-2	Chemical Reactions 1: Energy and Chemical Dynamics
CHI-5043-2	Réactions chimiques 2 : équilibre et oxydoréduction	CHE-5043-2	Chemical Reactions 2: Equilibrium and Oxidation-Reduction

COURS D'ÉTABLISSEMENT LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE DE COURS	TITRE	CODE DE COURS	TITRE
CHI-5051-1	Chimie, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	CHE-5051-1	Chemistry, Secondary V: Institutional Program
CHI-5052-2	Chimie, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	CHE-5052-2	Chemistry, Secondary V: Institutional Program
CHI-5053-3	Chimie, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	CHE-5053-3	Chemistry, Secondary V: Institutional Program
CHI-5054-4	Chimie, 5 ^e secondaire : programme d'établissement	CHE-5054-4	Chemistry, Secondary V: Institutional Program

¹⁹ Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, 2005, Guide d'élaboration des programmes d'études d'établissement, p. 3

HISTORIQUE DES RÉGIMES DE SANCTION ²⁰

(Au Québec, le régime de sanction des études est l'ensemble des règles qui déterminent la certification et la diplomation.)

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES RÉGIMES DE SANCTION

RÉGIME 1 JEUNES (ancien régime)	
<i>Remarques</i>	<i>EXIGENCES DE SANCTION</i>
<p>Les règles de ce régime sont demeurées en vigueur de juin 1978 à juin 1987 pour les élèves de la 5^e secondaire.</p> <p>Seules les unités de la 4^e et de la 5^e secondaire étaient considérées pour l'obtention du diplôme.</p> <p>L'unité équivalait à 75 heures d'enseignement.</p> <p>La note de passage était de 50 sur 100.</p>	<p>L'élève devait accumuler 18 unités dont 10 de la 5^e secondaire.</p> <p>Les unités obligatoires étaient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la langue d'enseignement de la 5^e secondaire; • la langue seconde de la 4^e ou de la 5^e secondaire pour les francophones; • la langue seconde de la 5^e secondaire pour les anglophones; • l'histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire.

RÉGIME 2 JEUNES	
<i>Remarques</i>	<i>EXIGENCES DE SANCTION</i>
<p>Les règles de ce régime sont demeurées en vigueur de juin 1987 à juin 1996 pour les élèves de la 5^e secondaire.</p> <p>En septembre 1996, seuls les élèves qui avaient été inscrits en 5^e secondaire en 1995-1996 et qui n'avaient pas obtenu leur DES en juin 1996 ont été soumis aux règles du régime transitoire de sanction jusqu'en juin 1997.</p> <p>Les unités de la 1^{re} à la 5^e secondaire étaient prises en considération pour l'obtention du diplôme.</p> <p>L'unité équivalait à 25 heures d'enseignement.</p> <p>La note de passage était de 60 sur 100.</p>	<p>L'élève devait accumuler 130 unités dont 20 de niveau de la 5^e secondaire ou de formation professionnelle.</p> <p>Les unités obligatoires étaient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la langue d'enseignement de la 4^e et de la 5^e secondaire; • la langue seconde de la 4^e ou de la 5^e secondaire pour les francophones; • la langue seconde de la 5^e secondaire pour les anglophones; • l'histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire; • l'enseignement moral ou l'enseignement religieux catholique ou protestant de la 4^e ou de la 5^e secondaire. <p>Note : Les règles de ce régime ont cessé de s'appliquer en juin 1997.</p>

²⁰ MELS, Sanction des études, section 2

RÉGIME 3 JEUNES (1996)	
<i>Remarques</i>	<i>EXIGENCES DE SANCTION</i>
<p>En septembre 1996, tous les élèves étaient soumis aux règles du régime 3, sauf ceux inscrits en 5^e secondaire en 1995-1996 qui bénéficiaient d'une année supplémentaire pour obtenir leur DES.</p> <p>Seules les unités de la 4^e et de la 5^e secondaire étaient prises en considération pour l'obtention du diplôme.</p> <p>L'unité équivalait à 25 heures d'enseignement.</p> <p>La note de passage était de 60 sur 100.</p>	<p>L'élève devait accumuler 54 unités dont 20 de niveau de la 5^e secondaire ou de formation professionnelle.</p> <p>Les unités obligatoires étaient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la langue d'enseignement de la 5^e secondaire (6 unités); • la langue seconde de la 4^e ou de la 5^e secondaire pour les francophones (4 unités); • la langue seconde de la 5^e secondaire pour les anglophones (4 unités); • l'histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire (4 unités). <p>Note : L'application des règles de sanction prévues à l'article 69 du Régime pédagogique de l'enseignement secondaire est suspendue et remplacée, pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, par les règles mentionnées ci-dessus.</p>

RÉGIME 4 JEUNES	
<i>Remarques</i>	<i>EXIGENCES DE SANCTION</i>
<p>Les règles de ce régime entraient en vigueur le 1^{er} mai 2007 et s'appliquaient jusqu'au 30 avril 2010.</p> <p>Seules les unités de la 4^e et de la 5^e secondaire étaient considérées pour l'obtention du diplôme.</p> <p>La note de passage était de 60 sur 100.</p>	<p>L'élève devait accumuler 54 unités dont 20 de niveau de la 5^e secondaire ou de la formation professionnelle.</p> <p>Les unités obligatoires étaient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la langue d'enseignement de la 5^e secondaire (6 unités); • la langue seconde de la 5^e secondaire (4 unités); • la mathématique de la 4^e secondaire (6 unités); • les sciences physiques de la 4^e secondaire (6 unités); • l'histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire (4 unités).

RÉGIME 5 JEUNES	
<i>Remarques</i>	<i>EXIGENCES DE SANCTION</i>
<p>Les règles de ce régime s'appliquent à compter du 1^{er} mai 2010.</p> <p>Seules les unités de la 4^e et de la 5^e secondaire sont considérées pour l'obtention du diplôme.</p> <p>La note de passage est de 60 sur 100.</p>	<p>L'élève doit accumuler 54 unités dont 20 de niveau de la 5^e secondaire ou de la formation professionnelle.</p> <p>Les unités obligatoires sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la langue d'enseignement de la 5^e secondaire (6 unités); • la langue seconde de la 5^e secondaire (4 unités); • la mathématique de la 4^e secondaire (4 unités); • la science et technologie (4 unités) ou les applications technologiques et scientifiques (6 unités) de la 4^e secondaire; • l'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire (4 unités); • les arts de la 4^e secondaire (2 unités); • l'éthique et la culture religieuse ou l'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire (2 unités).

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES RÉGIMES DE SANCTION

RÉGIME 1 ADULTES (ancien régime)	
<i>Remarques</i>	<i>Exigences de sanction</i>
<p>Les élèves ont été soumis aux règles de ce régime jusqu'au 30 juin 1989.</p> <p>Seules les unités de 4^e et de 5^e secondaire étaient considérées pour l'obtention du diplôme.</p> <p>La note de passage était de 50 ou 60 sur 100, selon la liste des cours du cadre pédagogique du système Charlemagne.</p>	<p>L'élève devait accumuler 54 unités de 4^e et de 5^e secondaire, réparties de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 unités de langue d'enseignement de 5^e secondaire; • 6 unités en anglais, langue seconde, de 4^e ou 5^e secondaire pour l'adulte dont la langue d'enseignement était le français, ou 6 unités en français, langue seconde, de 5^e secondaire pour l'adulte dont la langue d'enseignement était l'anglais; • 36 unités portant sur des matières à option dont au moins 18 unités de 5^e secondaire, les cours de formation professionnelle harmonisés étant considérés comme des cours de 5^e secondaire; • le nombre d'unités de langue d'enseignement et de langue seconde ne pouvait excéder 36. <p>Note : L'application des règles de sanction prévues à l'article 47 du Régime pédagogique de l'enseignement aux adultes a été suspendue et remplacée, pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, par les règles mentionnées ci-dessus.</p>

RÉGIME 2 ADULTES (1989)	
Remarques	Exigences de sanction
<p>En juillet 1989, les élèves ont été soumis aux règles de ce régime, et cela jusqu'au 30 juin 2010. Une période transitoire permet aux élèves qui avaient déjà réussi un cours de la formation générale de 2^e cycle du secondaire d'obtenir leur DES selon les règles de ce régime jusqu'au 30 juin 2011.</p> <p>Seules les unités de 4^e et de 5^e secondaire étaient considérées pour l'obtention du diplôme.</p> <p>La note de passage est de 60 sur 100 pour les cours créés depuis l'application du régime 2 ou de 50 pour 100 pour certains cours qui ont été créés avant l'entrée en vigueur de celui-ci.</p>	<p>L'élève devait accumuler 54 unités de 4^e et de 5^e secondaire, réparties de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 unités de langue d'enseignement dont au moins 6 de 5^e secondaire; • 6 unités en anglais, langue seconde, de 4^e ou 5^e secondaire pour l'adulte dont la langue d'enseignement était le français, ou 6 unités en français, langue seconde, de 5^e secondaire pour l'adulte dont la langue d'enseignement était l'anglais; • 36 unités portant sur des matières à option, dont au moins 18 de 5^e secondaire, les cours de formation professionnelle harmonisés étant considérés comme des cours de 5^e secondaire; • le nombre d'unités de langue d'enseignement et de langue seconde ne pouvait excéder 36. <p>Note : L'application des règles de sanction prévues à l'article 47 du Régime pédagogique de l'enseignement aux adultes a été suspendue et remplacée, pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, par les règles mentionnées ci-dessus.</p>

RÉGIME 3 ADULTES (1^{er} JUILLET 2010)	
Remarques	Exigences de sanction
<p>À compter du 1^{er} juillet 2010, les élèves sont soumis aux règles de ce régime.</p> <p>Seules les unités de 4^e et de 5^e secondaire sont considérées pour l'obtention du diplôme.</p> <p>La note de passage est de 60 sur 100, pour les cours créés depuis l'application du régime 2 ou de 50 pour 100 pour certains cours qui ont été créés avant l'entrée en vigueur de celui-ci.</p>	<p>L'élève devra accumuler 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 de la 5^e secondaire, réparties de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 unités de langue d'enseignement dont au moins 6 unités de la 5^e secondaire; • 8 unités en langue seconde dont au moins 4 unités de la 5^e secondaire de la 5^e secondaire; • 4 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire dans le domaine de l'univers social; • 8 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire dans le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie dont au moins 4 unités en mathématique. <p>Le nombre d'unités obtenues pour des cours de langue d'enseignement et de langue seconde ne peut excéder 36.</p> <p>L'adulte doit ne plus avoir obtenu les unités d'au moins un cours de la 4^e ou de la 5^e secondaire dispensé par un centre d'éducation des adultes depuis le 1^{er} juillet 2010.</p>

**FORMATION PROFESSIONNELLE
RÉGIME DE SANCTION**

RÉGIME P1 (1^{er} JUILLET 2000)	
<i>Remarque</i>	<i>Exigences de sanction – DEP</i>
Depuis le 1 ^{er} juillet 2000, les élèves sont soumis aux règles de ce régime.	L'élève doit avoir rempli toutes les conditions d'admission au programme d'études et avoir obtenu toutes les unités du programme.

RÉGIME P1 (1^{er} JUILLET 2000)	
<i>Remarque</i>	<i>Exigences de sanction – ASP</i>
Depuis le 1 ^{er} juillet 2000, les élèves sont soumis aux règles de ce régime.	L'élève doit, à titre de préalable au programme d'études : avoir obtenu le DEP exigé ou exercer un métier ou une profession en relation avec le programme d'études; avoir obtenu toutes les unités du programme d'études en cause.

Équivalences internationales des niveaux scolaires

Équivalences des niveaux scolaires

Age minimum	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans
Ontario (Ministère) Manitoba	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	Univ. 1 ^e	Univ. 2 ^e
Québec (Commission scolaire) Alberta, Ile-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Saskatchewan, Terre-Neuve	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	1 ^{ère}	2 ^e	Univ. 2 ^e
Colombie-Britannique	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	Univ. 1 ^e	Univ. 2 ^e
France (Académie)	CP	CÉ1	CÉ2	CM1	CM2	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	1 ^{ère}	Terminale (3)	Univ. 1 ^e	Univ.
Belgique (Ministère)	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Univ. 1 ^e	Univ. 2 ^e
Haïti	P1	P2	É1	É2	M1	M2	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	1 ^{ère}	Terminale (Philo)	Univ. 1 ^e
Liban	12 ^e	11 ^e	10 ^e	9 ^e	8 ^e	7 ^e	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	1 ^{ère}	Terminale	Univ. 1 ^e
Somalie	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	Univ. 1 ^e	Univ. 2 ^e
Suisse (Canton)	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	Univ. 1 ^e	Univ. 2 ^e

- (1) T/A/C/U = Travail, Apprentissage, Collège, Université
- (2) CEGEP = Collège d'enseignement général et professionnel
- (3) Admissible en 1^{ère} année à l'Université d'Ottawa ou à une université du Québec (voir autres conditions particulières au verso)
- (4) PCF = Premier cycle fondamental
- (5) DCF = Deuxième cycle fondamental
- (6) TCF = Troisième cycle fondamental

Tableau réalisé par Clovis Paquette et Élie Pierre-Gilles (CECLFCE) à partir du travail de M. Pierre-Julien Guay de la Vitrine APO, Le Portail des TIC, <http://mtic.org>

RÉFÉRENCES ET RESSOURCES

Renseignements généraux

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Du lundi au vendredi
De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626
Télécopieur : 418 646-6561

Site web du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :
<http://www.mels.gouv.qc.ca/>

Site web : Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire
<http://cdeacf.ca/efa>

Site web : Reconnaissance des acquis et des compétences, MELSQ
<http://reconnaissancesdesacquis.ca/>

Documents :

Bulletin Secondaire CSDHR

http://www.csdhr.qc.ca/public/1960e5c2-5d45-4d31-9b0b-503c4f8d4cb4/services/enseignement_aux_jeunes/bulletin/bulletin_secondaire_csdhr.pdf

Un dépliant de la Commission scolaire des Hautes-Rivières qui explique le nouveau bulletin.

Cahier d'attribution des équivalences pour des acquis scolaires obtenus au Canada, à l'extérieur du Québec - Document 2009 - Sanction des études
http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/EPEPS/Sanction_etudes/CahierAttribEquivAcquisScolCanada.pdf

Le Cahier d'attribution des équivalences pour des acquis scolaires obtenus au Canada, à l'extérieur du Québec contient :

- *Partie 1 : Règles générales pour l'ensemble des provinces et des territoires;*
- *Partie 2 : Règles particulières pour chaque province ou territoire.*

CONDITIONS D'ADMISSION

Programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales Janvier 2013

http://www2.csdm.qc.ca/CCP/pdf/ConditionsAdm_ProgEtudesCondDEC_Janvier_2013.pdf

Ce document présente les conditions générales et particulières pour l'admission aux différents programmes d'études collégiales, énumère les programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir les conditions générales et particulières d'admission, présente une liste des codes de cours de Charlemagne de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes et les exigences en vigueur pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Correspondance entre les programmes d'études du secteur de l'enseignement secondaire (jeunes) et les programmes offerts à l'éducation des adultes

http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/FPT_FC/Educ_adultes_action_communautaire/FBD_CorrespondanceJeunes_mars2010.pdf

Vous trouverez, dans ce document, des tableaux de correspondance entre les programmes d'études du secteur de l'enseignement secondaire (jeunes) et les programmes offerts à l'éducation des adultes. Ces tableaux comportent les sigles des cours pour francophones et pour anglophones, le cas échéant.

Credit Equivalency Resource Package (en anglais seulement)

<http://www.edu.gov.on.ca/eng/policyfunding/memos/september2008/Introduction.pdf>

Ce document compare les curriculums d'English, de mathématiques et de sciences de l'Ontario et des autres provinces du Canada. Son objectif est d'aider les conseillers en orientation et les administrateurs en éducation des adultes et éducation permanente à octroyer les équivalences de crédits pour ces cours.

Document d'information sur les services de reconnaissances des acquis extrascolaires, Direction de la formation générale des adultes

http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/FPT_FC/Educ_adultes_action_communautaire/Politiques/acquis2002.pdf

Ce document explique les services de reconnaissance des acquis extrascolaires.

Guide d'élaboration des programmes d'études d'établissement (Programmes locaux)

http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/EPEPS/Formation_jeunes/41-7007.pdf

Le présent guide a été conçu pour aider les conceptrices et les concepteurs de programmes d'études d'établissement (programme locaux) à rédiger des programmes par objectifs comme ceux qui sont présentement en vigueur dans le réseau scolaire.

La formation professionnelle, Guide d'accompagnement pour l'analyse des conditions d'admission

http://inforoutefpt.org/ministere_docs/adminInfo/GuideAccompCondAdm.pdf

Le Guide d'accompagnement pour l'analyse des conditions d'admission en formation professionnelle a pour objectif de recenser toutes les données et les références jugées essentielles à l'analyse d'un dossier scolaire et de soutenir les organismes scolaires en ce sens.

L'enseignement secondaire au Canada, Guide de transfert des élèves - Québec

<http://www.cmec.ca/docs/transferguide/2008-09-guide-transfer-qc.pdf>

L'enseignement secondaire au Canada : Guide de transfert des élèves – Québec fournit de l'information utile sur le programme d'études secondaires en vigueur au Québec dans le but de guider les écoles qui accueillent des élèves d'une autre province ou d'un autre territoire à les diriger de façon à assurer, dans la mesure du possible, la continuité de leurs études secondaires. Il est réparti en deux parties intitulées respectivement « Sommaire » et « Contenu des cours ».

SANCTION DES ÉTUDES

Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles :

Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle.

Édition 2012

http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/EPEPS/

[Sanction etudes/GuideDeGestion2012_DSE_fr_s.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/EPEPS/Sanction_etudes/GuideDeGestion2012_DSE_fr_s.pdf)

Le Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles présente l'ensemble des règles administratives que doivent suivre les organismes scolaires en ce qui a trait à la gestion de l'évaluation et de la sanction des études. Les règles de la sanction des études en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle sont regroupées en un seul recueil.

SERVICES ET PROGRAMMES D'ÉTUDES

Formation générale des adultes 2012-2013, Document administratif

<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2238954>

*Le présent document constitue le portrait d'ensemble des services et des programmes d'études de la formation générale des adultes (FGA). Il vise plus particulièrement à fournir de l'information complémentaire au Régime pédagogique de la formation générale des adultes. On y trouve notamment, en annexes, **la liste des cours des programmes d'études de la formation générale des adultes**. Par ailleurs, certaines rubriques comportent des encadrés apportant des précisions à certains éléments de la rubrique visée.*

Tableaux de correspondance de code de cours en mathématiques

http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/temp/DFGA/Mathematique/correspondance_09_07.pdf

Vous trouverez, dans ce document, des tableaux de correspondance de codes de cours selon le programme publié en 2004 avec ceux des programmes antérieurs au secteur des adultes et ceux des programmes au secteur des jeunes.